

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 ^{er} secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 ^e secrétaire

Conseillers/ères :	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FABRE	Michel	PS	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC (dès 18h45)	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	AMATO	Maurice	Ve	
	LÜTHI	Badia	PS	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	

Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC	Parti démocrate-chrétien	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Gregor Wrzosowski (LR), en remplacement de Mme Marielle Kunz-Félix (LR), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Délibération n° 2018-17 relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation de **CHF 315'000.-** en vue de la réfection légère et partielle du 13, avenue de Vaudagne (Maison Mani) pour accueillir les bureaux de la Sécurité municipale.
7. Délibération n° 2018-18 relative au transfert de la parcelle n° 14011 et bâtiment n° 4164, parking de Meyrin-village, du patrimoine administratif au patrimoine financier.
8. Délibération n° 2018-19 relative au transfert de plusieurs actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif.
9. Délibération n°2018-14a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'006'000.-** brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2018-2020. **Rapport de la commission d'administration générale** (F. Grognuz, LR).
10. Délibération n° 2018-15a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 180'000.-** brut destiné à l'étude en vue de la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif. **Rapport de la commission des travaux publics** (E. Cornuz, Ve).
11. Motion n° 2018-01, présentée par Myriam Girardet pour le groupe MCG, demandant au Conseil administratif d'étudier une solution pour un déménagement du manège de Meyrin sur un site mieux approprié à ses activités équestres.
12. Pétition n°X-2018-01 demandant un carré dédié aux personnes de confession musulmane de la commune de Meyrin-Cointrin au cimetière de Feuillasse. **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (P. Boccard, LR).
13. Rapport du délégué au Fonds énergie (F. Grognuz, LR).
14. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés (E. Brocard, S).
15. Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
16. Annonces de projets.

17. Propositions individuelles.

18. Questions.

* * *

En premier lieu, **M. Tremblet** fait part d'une adjonction à l'ordre du jour, suite aux démissions de M. Ortelli et Mme Osmani et aux courriers du 17 septembre 2018 du Services des votations et élections validant l'assermentation de leurs remplaçants, M. Iswala et Mme Dimopoulos. En conséquence, ceux-ci seront assermentés en même temps que M. Wrzosowski.

Il demande si quelqu'un s'oppose à ce qui précède, ce qui n'est pas le cas.

0. **Assermentation de M. Placide Iswala (Parti socialiste) et de Mme Elisa Dimopoulos (Parti socialiste) en remplacement respectivement de M. Aldo Ortelli (PS), et Mme Xhevrie Osmani (PS), démissionnaires**

et

1. **Assermentation de M. Gregor Wrzosowski (LR) en remplacement de Mme Marielle Kunz-Félix (LR), démissionnaire**

Avant de procéder aux assermentations, **M. Tremblet** fait part des lettres de démissions suivantes:

a) **Lettre envoyée le 9 août 2018 par Mme Kunz-Félix :**

Monsieur,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal de Meyrin pour le 10 août 2018. Cette décision, longuement réfléchie, s'est ancrée dans le constat, malheureusement lucide, de ne plus être en mesure d'assumer cette responsabilité tant du point de vue personnel que professionnel.

L'enjeu des dossiers traités au sein de l'hémicycle meyrinois implique un travail de réflexion et de préparation requérant une attention et une clairvoyance que je ne suis malheureusement plus en mesure de fournir. Force est de constater que face aux défis majeurs dans les domaines financiers, architecturaux, urbanistiques ou sociaux de notre commune, ma seule bonne volonté ou mon idéologie politique ne suffit plus. Au contraire, ma fonction de conseillère municipale nécessite plus que jamais la mobilisation de compétences dans la compréhension des paramètres souvent complexes des dossiers présentés, de faire preuve d'une posture responsable face aux investissements financiers pour le futur, ou encore de décider et d'arbitrer avec sagacité et discernement des projets humains que doit conduire une commune.

Durant ces sept années passées au sein de cet hémicycle, j'aurai tenté, avec plus ou moins de succès, de défendre mes positions personnelles, politiques et éthiques toujours orientées sur la responsabilisation individuelle, la défense de notre environnement et la mission de protéger les plus jeunes. J'aurai essayé de contribuer à laisser à nos enfants une situation économique et structurelle saine, souhaitant qu'ils n'aient pas à subir les conséquences de mauvais choix que nous aurions pu faire. Ainsi, si mes prises de position ont été motivées, pour partie, par ma loyauté envers mon parti, elles ont été principalement présidées par le souci de promouvoir la responsabilité individuelle et collective pour chacun d'entre nous dans une perspective d'équité.

J'ai sincèrement aimé débattre sur les idées et les projets mais je n'ai jamais pu m'habituer aux attaques faciles et aux positionnements dogmatiques enfermant les idées, plutôt que de construire positivement notre avenir. Ainsi, l'ensemble des échanges m'aura souvent nourrie, parfois rendue perplexe, rarement laissée indifférente. J'ai appris à connaître les uns et les autres, certains plus que d'autres, à entendre chacun des points de vue, même si je ne les ai pas toujours partagés. J'ai renforcé ma conviction que la démocratie se vit et se construit non pas dans la confrontation mais dans l'échange et la co-construction, et à l'image de Nelson Mandela, je suis convaincue qu' "aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès". Ainsi, je ne peux formuler qu'un seul vœu, c'est que perdurent les échanges respectueux et fructueux au sein de ce Conseil afin de laisser un héritage digne et responsable à ceux qui nous suivront sur ce chemin passionnant mais exigeant qu'est l'exercice de la politique.

C'est donc avec beaucoup de reconnaissance pour l'enrichissement et le plaisir que m'ont procuré l'exercice d'élue municipale que je quitte aujourd'hui cette fonction, tout en poursuivant de consacrer mon temps et mon attention aux tous jeunes enfants ainsi qu'à la préservation de leur planète.

Je remercie chacune et chacun des conseillers municipaux, administratifs, membres de l'administration et surtout mes collègues du groupe PLR, de m'avoir accompagnée dans cette belle aventure, et vous prie, Monsieur, de recevoir mes salutations distinguées."

(Applaudissements)

b) Lettre de Mme Osmani du 10 septembre 2018 :

Monsieur le Président, chères et chers collègues

Je vous fais part de ma démission du Conseil municipal en ce jour. C'est au terme de trois ans d'expériences enrichissantes au sein de cet hémicycle que mon mandat s'arrête afin de me consacrer pleinement à ma députation.

Je laisse ainsi la place à la prochaine viennent ensuite, Elisa Dimopoulos, lui souhaitant beaucoup de plaisir et un excellent exercice au sein de ce Conseil municipal.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation et de fructueux débats.

(Applaudissements)

c) **Lettre de M. Ortelli du 8 septembre 2018**

Madame, Monsieur,

C'est avec regret que je vous présente ma démission du poste de conseiller municipal de la ville de Meyrin pour le 18 septembre 2018, date du Conseil municipal

En vous remerciant de votre collaboration, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Applaudissements)

M. Tremblet donne la parole à M. Ortelli :

"Merci monsieur le président de m'autoriser à appuyer avec émotion une dernière fois sur ce bouton ! Bouton qui m'a permis d'exprimer et de défendre démocratiquement une certaine vision de notre société, un certain mode de vie qui, je l'espère, sont partagés par les Meyrinoises et Meyrinois qui m'ont élu et qui m'ont permis de participer à cette extraordinaire expérience.

Je suis ému parce que mon départ a été un peu précipité, ce sont les aléas de la vie.

Difficile de dire adieu sans être barbant ou moralisateur ! Je tiens toutefois à vous dire que même ayant eu la chance d'avoir une vie privée et professionnelle très variée et très riche, ces dernières trois années ont été extraordinairement intéressantes et instructives. J'ai beaucoup appris !

Je vous remercie tous pour votre engagement au service de la ville de Meyrin et pour la qualité des débats en commission et en plénière.

Je ne quitterai pas ce conseil sans relever la qualité du travail effectuée par le Conseil administratif, les chefs de service et tout le personnel de l'administration communale. Je les ai trouvés disponibles et à la hauteur de leurs tâches.

Chères et chers collègues lors de mes prises de position, je vous ai souvent ennuyés par des citations latines ! Je ne peux donc pas m'empêcher de finir par une recommandation qui est gravée dans une plaque de marbre placée sous la coupole fédérale et, je pense, beaucoup plus respectée dans cet hémicycle qu'à Berne : *salus publica suprema lex esto*. Que l'intérêt public soit la loi suprême !

Merci de m'avoir prêté attention une dernière fois et tous mes vœux pour les nouveaux conseillers !"

(Applaudissements)

M. Tremblet fait ensuite la déclaration suivante :

"En mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tiens à vous remercier, chère Marielle, chère Xhevrie et cher Aldo. Avec vos départs nous perdons ce soir presque 10% de nos membres et c'est une première. Que vous ayez mûrement réfléchi votre décision ou que vous soyez dans l'obligation de nous quitter, nous regretterons votre clairvoyance et vos prises de parole.

Je vous remercie sincèrement pour votre participation active à nos travaux durant sept ans pour toi, Marielle, et depuis le début de cette législature pour vous, Xhevrie et Aldo. Je formule mes meilleurs vœux de réussite pour la suite de votre parcours citoyen et j'espère que nous aurons encore le plaisir de vous rencontrer sur la place publique meyrinoise."

(Applaudissements)

Il est ensuite procédé aux assermentations de Mme Dimopoulos, M. Iswala et M. Wrzosowski.

M. Tremblet lit la prestation de serment :

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Mme Dimopoulos, M. Iswala et **M. Wrzosowski** prêtent serment et prennent place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

La parole n'est pas demandée, **M. Tremblet** met aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.**

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Tremblet fait part du planning des séances du Conseil municipal et du Bureau pour le 1^{er} semestre 2019 :

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
28 janvier	5 février	
4 mars	12 mars	
Mercredi 17 avril	30 avril	Présentation des comptes 2018
13 mai	21 mai	Vote des comptes 2018
Mardi 11 juin	18 juin	
	19 juin	Séance de réserve

D'autre part, **M. Tremblet** annonce que, le samedi 29 septembre prochain, le Cercle albano-meyrinois fêtera à l'aula de l'école des Boudines son 20^e anniversaire auquel tous sont invités.

Il ajoute que les EPI (Etablissements publics pour l'intégration) organisent à l'occasion de leur 10^e anniversaire le Festival de films sur le handicap de Genève qui se déroulera du 4 au 7 octobre 2018. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.ffhge.ch.

En outre, il donne connaissance d'un extrait du courrier envoyé par M. Alexandre Pollet, domicilié rue de la Prulay :

Meyrin d'adoption depuis 1978, je suis un lecteur du Meyrin Ensemble et je constate que, depuis plusieurs mois, sa page "Vie des églises" n'y figure plus. Manque de place, oublié ? Pourtant, pour de nombreux chrétiens, elle est importante. Je suppose également que ces informations pourraient être intéressantes pour les nouveaux arrivants à Meyrin, surtout dans le quartier des Vergers.

Aussi, je me permets de vous demander de réintroduire la "Vie des églises" dans le journal qui est destiné à tous les Meyrinois."

M. Tremblet ajoute qu'il transmettra ce courrier au comité de rédaction du *Meyrin Ensemble* pour suite à donner.

Enfin, il indique que c'est la ville de Porto qui a été choisie par les différents groupes, quasiment à l'unanimité, pour le voyage de fin de législature qui se déroulera du 5 au 8 septembre 2019.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Engagement de M. Rafael Schütz responsable de projets-urbanisme à 100%

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement de M. Rafael Schütz à la fonction de responsable de projets-urbanisme à 100%. Géographe de formation et titulaire d'un master en sciences de l'environnement, M. Schütz est passionné par l'aménagement du territoire dans ses dimensions politique, culturelle, sociale et citoyenne.

Dans ses précédentes fonctions, il a travaillé durant cinq ans pour la société Urbaplan en tant que géographe urbaniste et a effectué plusieurs voyages par la suite.

Ses différentes compétences et réflexions l'ont amené à rejoindre la ville de Meyrin pour participer à la co-construction du territoire, avec et pour les usagers. Après un mois de prise de poste, il apprécie tout particulièrement l'accueil, le dynamisme et le champs des possibles qu'offre la ville de Meyrin et son administration, novatrice à plusieurs niveaux.

Démission de M. Philippe Meyer

Nous vous informons de la démission de M. Philippe Meyer, délégué aux affaires économiques de la ville de Meyrin depuis le 1^{er} septembre 2016. Il a été engagé en qualité de secrétaire général de la commune de Confignon et entrera en fonction au début d'année prochaine.

Afin d'assurer l'organisation optimale du prochain Meyrin Economic Forum, le 8 février 2019, une période de transition a été convenue avec lui. Il travaillera à 50% dans chacune des communes sur les mois de janvier et février 2019.

Nous le remercions pour le travail effectué et lui souhaite pleine réussite au sein de la commune de Confignon.

Déménagements au sein de l'administration communale

Dans l'attente d'un nouveau bâtiment livrable à l'horizon 2024, nous avons pris des mesures afin d'améliorer les conditions de travail dans les espaces actuels du bâtiment de la mairie.

Durant cet été, le service de la culture a déménagé et occupe désormais deux salles de cours libérées par l'AHVM dans le bâtiment Forum Meyrin.

Les locaux ainsi libérés en mairie déclencheront une série de rocade entre septembre 2018 et le 1^{er} trimestre 2019. Cela concerne les collègues des services des sports, gérance et entretien des bâtiments, finances, urbanisme, travaux publics et énergie et enfin informatique.

Le service de la sécurité municipale rejoindra, quant à lui, la Maison Mani (à côté de l'Auberge communale) une fois les travaux d'aménagement terminés. Le service de la petite enfance pourra ainsi s'étendre dans les locaux libérés de la sécurité municipale.

A la fin de l'année 2018, notre partenaire de l'Hospice général, situé au rez-de-chaussée de la mairie (entrée séparée), déménagera dans les anciens locaux de la garderie Arc-en-Ciel. Une fois les travaux de rénovation achevés, début 2019, le service du développement social et de l'emploi et le service des aînés investiront les locaux libérés par l'institution cantonale.

Pour terminer, l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement inclura le territoire de Vernier dans son champ de compétences, ce qui avait été annoncé lors du Conseil municipal du 22 mai. Une commission administration générale se tiendra à ce sujet le 27 septembre prochain. Dès le 1^{er} janvier 2019, il deviendra l'arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement-Vernier. Pour accueillir les futurs collaborateurs de ce service, actuellement employés par la commune de Vernier, l'état civil occupera les espaces libérés par le service des aînés.

Nous remercions particulièrement les services de gérance et entretien des bâtiments & informatique, qui sont fortement sollicités sur ce dossier.

Théâtre Forum Meyrin : divers travaux non-planifiés dans le bâtiment Forum

Plusieurs travaux non prévus dans le budget de fonctionnement 2018 doivent être exécutés, suite à des infiltrations d'eau dans les sous-sols, à des chutes de plaques de parement du mur vers la bibliothèque et la terrasse du restaurant-pizzeria.

Le montant maximum devisé pour l'ensemble de ces travaux est estimé à CHF 84'500.-, montant en dépassement de ligne accepté par le Conseil administratif dans sa séance du 19 juin 2018.

Budget 2018 – dépassement

La ville de Meyrin subventionne depuis de nombreuses années la garderie "La Framboise", structure associative sise à Meyrin village, qui accueille 45 enfants par jour.

Afin de garantir à leurs collaborateurs un cadre professionnel calqué sur les conditions en usage dans la petite enfance, le comité de La Framboise a signé en 2015, avec l'accord et l'appui de la ville de Meyrin, la CCT intercommunale. Lors de l'assemblée générale en 2017, le comité a annoncé un résultat négatif dû à une forte augmentation des charges sociales en lien avec la signature de la CCT et a annoncé une demande d'augmentation de la subvention de CHF 15'000.- pour 2018, soit un total de CHF 127'000.-. Ce manque à gagner est dû à la baisse du rendement des prix de pension et à une hausse des cotisations perte de gains et maladie.

La ligne de subvention est inscrite sur les comptes du service de la petite enfance, qui a la responsabilité d'en assurer le suivi. Or, ce montant n'a pas été mis à jour lors de l'établissement du budget 2018. Il est resté à CHF 112'000.-, comme en 2016 et 2017. Sans cette adaptation, l'association se retrouve aujourd'hui en difficultés financières pour assumer l'ensemble des charges liées à son personnel.

Le Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018, a accepté d'adapter le montant de la subvention et vous informe d'un dépassement exceptionnel de CHF 15'000.- sur le compte 54.512002.363.50000 pour la garderie La Framboise en 2018.

Travaux SIG rue des Boudines

Les SIG effectueront des travaux de raccordement au gaz du 24 septembre à fin octobre à la rue des Boudines. Ils creuseront des cellules dans le trottoir côté Jura.

Le Conseil déplore le manque d'anticipation des SIG. En effet, lors de la commission consultative des travaux en sous-sol du 24 janvier 2016 (CCTSS), la Commune les avaient informés de la réalisation de mise en zone 30 km/h dans cette même rue.

Travaux rues Auguste-François-Dubois/Sainte-Cécile/Vernes

Le Conseil déplore que l'Etat de Genève, respectivement la Direction du génie civil, construise le giratoire et aménage le carrefour à l'intersection des rues précitées à partir de mi-octobre-début novembre (la date devant nous être précisée par la DGGC) alors que la demande de réaménagement date d'il y a trois ans. En effet, les services communaux ont tout fait pour coordonner ces travaux en même temps que ceux concernant la réfection des enrobés de l'avenue Sainte-Cécile mais les services de l'Etat n'étaient pas prêts malgré le temps qu'ils avaient à disposition pour préparer ceux-ci.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 19 juin 2018, question de Mme Deluermoz

Détritus à proximité de l'établissement Pizza Fast

Le périmètre concerné se trouve sur un site privé et la ville de Meyrin ne dispose pas d'un instrument juridique permettant de définir une qualité d'entretien à imposer aux propriétaires, notamment en termes de fréquence des interventions. En revanche, un courrier a été adressé à cette entreprise pour l'inciter à prendre des mesures de prévention en matière de production de déchets et également à assurer l'évacuation des débris abandonnés à proximité de ce commerce de quartier.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Squillaci

Sécurité de l'abri à conteneurs de la ferme de la Golette

Cet équipement en bois a été mis en place pour limiter l'impact visuel et les nuisances olfactives de l'espace de collecte des déchets. Il n'est pas ignifugé, à l'instar du mobilier urbain implanté sur les espaces publics.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Boccard

Projet de piscine intercommunale à Pré-Bois

Le Conseil administratif rappelle que le projet de construire une piscine intercommunale de dimension olympique dans le quartier de Pré-Bois a déjà une longue histoire puisqu'il a débuté en 2011. M. Devaud et le service des sports s'impliquent fortement dans ce projet dans le but de trouver une cohésion entre les communes et une adhésion de celles-ci pour le financement de l'investissement et des frais de fonctionnement. Aujourd'hui, des partenaires privés, eux-mêmes investisseurs du quartier de Pré-Bois, sont prêts à prendre une partie des frais de fonctionnement à leur charge.

Toutes ces démarches menées ont été validées et approuvées par le Conseil administratif dans son ensemble, de même que par une large majorité du Conseil municipal, puisque la résolution n°2016/08a a été votée sur le sujet le 4 octobre 2016.

Une présentation détaillée de l'état de ce projet avait été faite au préalable lors d'une commission des sports le 15 septembre 2016. Nous ne manquerons pas de mettre sur pied une nouvelle commission lorsque des éléments nouveaux verront le jour.

Séance du 19 juin 2018, proposition de M. Jimenay

Pose de panneaux pour les zones 30 km/h et 50 km/h

Selon l'art. 101 alinéa 5 de l'Ordonnance sur la circulation routière, les panneaux de signalisation ne doivent pas être placés à peu de distance les uns des autres pour ne pas entraîner une trop grande confusion. D'autre part, la limitation à 50 km/h en sortie de zone 30 est implicite, l'art. 2a de cette même ordonnance indique (et chaque conducteur est censé le savoir) qu'en fin de zone 30, les règles générales de circulation sont à nouveau valables. L'ensemble des zones 30 se trouvant dans des périmètres de localités limités à 50 km/h et faisant l'objet d'indications claires par des panneaux visibles à toutes les entrées de Meyrin, le rappel de vitesse à 50 km/h en sortie de zone 30 n'est pas absolument nécessaire, raison pour laquelle il n'a pas été installé.

Séance du 19 juin 2018, proposition de M. Jimenay

Pots végétalisés installés sur les voies de circulation meyrinoises à la rue des Lattes

Pour une meilleure visibilité, un bandeau réfléchissant a été posé durant l'été sur les pots se situant à la rue des Lattes.

Séance du 19 juin 2018, proposition de M. Jimenay

Relevé des parcelles propriété de la Commune encore non affectées

La révision du PDCom, en cours, établira une stratégie communale d'acquisition foncière basée sur un diagnostic des propriétés communales existantes et des besoins communaux.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Fabre

SOS chats

Nous avons investigué les potentielles parcelles communales susceptibles de recevoir SOS chats.

Une option avait été mise sur une partie de la parcelle n°13'456 où se situe le vétérinaire M. Gonnet. Au vu des besoins de SOS chats en terme de surface, cette parcelle ne suffit pas à cet accueil. A ce jour, nous n'avons pas de parcelle à mettre à disposition de cette association.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Fabre

Demande d'intégrer à la zone bleue les places de stationnement situées dans le chemin de la Citadelle n°27-27A-27B

Effectivement, ces places de stationnement sont hors de la zone bleue, mais dans la zone 30 ; ce qui induit qu'il est interdit de se parquer hors des places identifiées pour cet usage. Cependant, il y a plusieurs possibilités pour solutionner ce problème de stationnement gênant, mais chacune a ses avantages et inconvénients. Le passage en zone bleue donne la possibilité à n'importe qui de stationner avec un disque pendant 60 minutes. Aussi, l'interdiction de stationner empêcherait les riverains et notamment leurs invités de stationner à cet endroit. De plus, il est impossible de privatiser des places sur du domaine public.

Il a finalement été décidé de passer ces places de stationnement en zone bleue. Cette solution étant la plus favorable pour tous.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Boccard

Mandat à 50% attribué à un groupement de professionnels déjà mandatés pour le projet du Cœur de Cité, éventuel conflit d'intérêt ?

Un mandat a effectivement été octroyé au bureau Urbaplan pour la mise à disposition d'un urbaniste à 50% détaché auprès du service UTE afin d'assurer la continuité des prestations suite au départ de M. Malacorda le 11 avril 2018. Ce mandat a couru du 14 mars au 17 août 2018 et est maintenant terminé suite à l'engagement de M. Schütz en tant qu'urbaniste à l'UTE. Il n'y a pas eu de conflit d'intérêt avec le projet Cœur de cité, les prestations du bureau Urbaplan sur ce projet ayant pris fin en date du 31 janvier 2018 en lien avec l'adoption de l'image directrice "Cœur de cité" par le Conseil municipal le 6 février.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Hubert

Demande de création d'un passage pour piétons à la rue de la Prulay

Dans une zone 30, les piétons peuvent choisir où traverser la chaussée. Il n'y a pas de passage piétons sauf ceux acceptés par la DGT et qui se situent à proximité d'une école.

On peut citer l'article 4 de la L1 11 : loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (LZ30) "L'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois possible de déroger à ce principe dans des zones sensibles telles qu'aux abords des écoles et des homes."

En revanche, pour attirer l'attention des conducteurs sur les entrées de zone 30 et sur des zones particulièrement empruntées par les piétons, de la résine gravillonnée rouge a été posée au sol dans les rues concernées dont la rue de la Prulay.

Enfin, rue de la Prulay, au niveau du chemin du Bois Clair, la chaussée a été surélevée, ce qui fait considérablement ralentir les véhicules.

Séance du 19 juin 2018, question de Mme Deluermoz

Aménagement d'une piste cyclable sur la route de Mategnin

La commune de Ferney a été consultée dans le cadre du cahier des charges de la révision du PDCom, où les enjeux intercommunaux, notamment en matière de mobilité douce, ont été traités.

Un projet de requalification de l'avenue A.-F.-Dubois est en cours, piloté par les services du canton. Il vise à assurer la sécurité des piétons et cyclistes par l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir côté Salève et l'élargissement de la chaussée côté Jura afin d'y aménager une bande cyclable. Les travaux pourraient commencer en 2019. La commune de Meyrin a insisté, dans le cadre de la coordination sur ce projet d'aménagement de mobilité douce, qu'il soit accompagné par une séparation paysagère afin de mieux sécuriser les usagers et rendre l'aménagement plus attractif.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Squillaci

Pertinence de conserver le panneau indiquant la rue André-De-Garrini depuis la route du Nant-d'Avril, après la décision de fermer cette rue

Même si elle ne fait plus partie du domaine public communal, la rue est toujours existante pour le registre foncier en tant que chemin privé et nécessite toujours d'être identifiée. Le panneau est de ce fait toujours nécessaire.

Séance du 19 juin 2018, question de M. Squillaci

Difficulté pour les personnes à mobilité réduite d'accéder au quai de gare Zimeysa en provenance de Genève

Effectivement, à ce jour, il est difficile pour les personnes à mobilité réduite d'accéder au quai de gare. Des travaux seront entrepris courant 2019 pour remédier à cette situation. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.leman2030.ch.

Séance du 22 mai 2018, question de M. Gerson

Fonctionnalités site internet

Nous vous informons des trois dernières fonctionnalités à finaliser afin de pouvoir clôturer la délibération du site internet.

La première, le module CFF permettant de commander et payer en ligne les cartes journalières à disposition des habitants de la commune, sera en ligne courant octobre.

Les deux autres, la réservation en ligne des salles communales et la commande d'actes d'état civil seront implémentées d'ici la fin de l'année, en collaboration avec le SIACG.

M. Jimenay remercie l'administration pour la rapidité avec laquelle elle a mis des bandes lumineuses sur les bacs de fleurs de la rue des Lattes. Il espère que ces bandeaux seront également placés sur les autres éléments du même type dans la Commune.

M. Tschudi explique que cette célérité est due au fait qu'il avait été envisagé de mettre ces bandes lumineuses avant que la demande en soit faite au Conseil municipal. En effet, les pots déjà en place avant la mise en zone 30 étaient munis de bandes lumineuses et, lorsque de nouveaux bacs ont été installés, il a été jugé préférable d'uniformiser ces aménagements.

Par contre, cette pratique n'a pas été étendue à toutes les zones 30 puisque, à une vitesse limitée et grâce à leurs phares, les automobilistes sont censés voir les bacs ! Quoi qu'il en soit, ceci fera l'objet d'une phase d'observation et la pratique sera éventuellement corrigée.

M. Squillaci, qui relève que les deux gares RER desservant Meyrin ne sont actuellement pas adaptées aux personnes à mobilité réduite, ne comprend pas que la Commune ne défende pas mieux la cause de ces handicapés. Il rappelle une intervention de M. Girardet, en 2015, relative à cette question et la réponse du Conseil administratif qui avait dit que *"cette problématique est traitée par le Conseil administratif depuis trois ans... Suite à la présentation du projet en 2012, la commune de Meyrin a demandé qu'une nouvelle variante soit étudiée prévoyant un passage inférieur intégrant les vélos et les piétons, ceci afin de répondre aux problématiques de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite."* **M. Squillaci** en déduit que les personnes à mobilité réduite n'ont pas accès au train depuis 2012 et trouve l'échéance de 2019 tardive. Aussi demande-t-il de mettre la pression sur les CFF et de trouver des solutions intermédiaires.

D'autre part, il indique que le panneau "rue André-de-Garrini" sur la route du Nant-d'Avril a été enlevé.

M. Tschudi comprend l'impatience de M. Squillaci quant à la problématique évoquée. Il signale que les deux gares seront réadaptées, la Commune ayant fait pression. Il se dit très sensible à la cause des personnes à mobilité réduite mais fait remarquer que les conseillers peuvent également faire pression, sans oublier que certains arrêts des TPG ne sont également pas adaptés aux handicapés.

M. Squillaci remercie M. Tschudi de son soutien et annonce qu'il proposera une résolution y relative prochainement.

* * *

6. Délibération n° 2018-17 relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation de CHF 315'000.- en vue de la réfection légère et partielle du 13, avenue de Vaudagne (Maison Mani) pour accueillir les bureaux de la Sécurité municipale

M. Tremblet annonce que le Bureau propose le vote immédiat et donne la parole à M. Devaud pour présenter la délibération.

M. Devaud explique que le développement urbanistique et démographique de la Commune implique une augmentation des prestations et, en conséquence, du personnel, laquelle a été acceptée par le Municipal l'an dernier. En attendant la mise à disposition de la nouvelle mairie, prévue en 2024, qui pourra accueillir l'ensemble des services, une analyse a été menée afin d'étudier la possibilité d'accueillir les nouveaux employés dans le bâtiment actuel. Dans cette optique, il a été décidé de déplacer la police municipale dans la Maison Mani.

Comme expliqué dans les communications du Conseil administratif, il est souhaité que les différentes rotations envisagées dans la mairie, incluant le transfert de l'Hospice général dans l'ancien bâtiment de la garderie l'Arc-en-ciel et celui de la police, puissent être réalisées avant la fin de l'année. C'est pourquoi **M. Devaud** propose le vote immédiat car, en cas de renvoi en commission et compte tenu du délai référendaire, le début des travaux serait repoussé au début décembre et ne pourraient donc être terminés avant la fin de l'année.

Il signale encore que la Maison Mani étant une maison classée, il a fallu attendre que la Commission des monuments et des sites (CMNS) donne son accord aux travaux, ce qui a pris un temps considérable.

En conclusion, **M. Devaud**, qui trouve le montant demandé raisonnable pour une occupation d'environ cinq ans, invite l'assemblée à accepter le vote immédiat en précisant encore que la maison est actuellement vide et qu'il est craint que des squatters s'y installent.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas, et il ouvre le débat sur le vote immédiat.

M. Serrano fait part de la position du PLR :

"Nous avons bien écouté le Conseil administratif et nous voyons que la ferme Mani et la parcelle autour font partie du patrimoine de la Commune depuis de nombreuses années. Dans un premier temps, on parlait d'un restaurant, d'une tour, d'une salle de séminaire ou de vitrines de l'entrée sur le quartier des Vergers, comme nous l'a proposé M. Tschudi. Puis, depuis des années, le Conseil administratif ne s'est pas sérieusement occupé de cette affaire et, soudain, les choses s'emballent. Il faut trouver tout de suite des solutions pour placer des gens dans de nouvelles surfaces.

Le PLR ne comprend pas la situation actuelle dans laquelle le Conseil administratif place le Conseil municipal, en termes de conduite et de planification des actions, et il s'interroge sur l'existence d'une vraie planification agrégée et coordonnée. Tout le monde a à l'esprit la délibération sur la patinoire qui était extrêmement urgente. Quatorze mois plus tard, les travaux ne sont toujours pas terminés.

Nous constatons que notre Conseil est de plus en plus pris pour un bureau d'enregistrement des souhaits, volontés ou décisions de l'exécutif. C'est au moins la quatrième délibération que celui-ci tente de faire passer en urgence en courbant complètement notre manière de traiter les objets soumis à notre Conseil. Le Conseil administratif s'offusque régulièrement d'un déni de confiance de la part de certains partis à leur endroit, et la médecine humaine nous apprend que pour concevoir un beau bébé, il y a une marche à suivre que tout le monde connaît autour de cet hémicycle. A force de vouloir passer au forceps certaines délibérations, vous, madame et messieurs les conseillers administratifs, vous créez les conditions favorables à cette tension utérine et à une gestation de projets compliquée et méfiante.

Encore une fois, le PLR souhaite travailler avec le Conseil administratif en bonne intelligence mais dans le respect des compétences de chacun et pour le bien des Meyrinois que nous devons servir.

A ce stade, nous demandons que cette délibération suive la voie normale de nos travaux politiques. Nous parlons ici d'un montant conséquent de CHF 315'000.- et non pas de CHF 10'000.-. Il est du devoir du Conseil municipal de siéger en commission pour évaluer ce dossier sur le fond, sa pertinence ainsi que l'idée de manœuvre du collège afin de s'assurer que ce projet est bien dans l'intérêt des communiers. C'est cela la séparation des pouvoirs et le respect des processus politiques ne fera que renforcer la portée de la votation de cette délibération.

Ce qui nous interpelle encore plus, c'est le fait qu'une commission soit planifiée en ces murs dans 48 heures pour en débattre. Pour terminer, le PLR enjoint le Conseil administratif in corpore à laisser le Conseil municipal étudier ce dossier dans le cadre de la commission comme il se doit et à renoncer de lui-même à demander un vote immédiat ce soir.

Vous l'aurez compris, le PLR ne votera pas cette délibération dans un processus de vote immédiat sans avoir au préalable pu en débattre en commission, et nous vous invitons à en faire de même dans un esprit constructif et respectueux d'un déroulement correct du processus politique et du fonctionnement des institutions."

M. Tremblet précise que c'est le Bureau qui a décidé de proposer le vote immédiat, sur demande du Conseil administratif.

M. Dumalle annonce en premier lieu que son parti est partagé à ce sujet. Il relève deux raisons pour accepter le vote immédiat, à savoir le fait qu'il s'agit d'une réfection légère et le degré d'urgence pour loger la police municipale dans des locaux plus adaptés.

Il fait ensuite la déclaration suivante :

"J'aimerais dans un premier temps faire une remarque, et là je rejoins M. Serrano, concernant les degrés d'urgence évoqués à de nombreuses reprises dans un passé récent. Je ne vous rappellerai pas que notre rôle au sein de ce Conseil municipal est avant tout de discuter, de comprendre et d'accepter ou refuser les différents sujets, en particulier engageant des bâtiments ou infrastructures appartenant au domaine communal, en termes financier ou à titre de construction ou transformation.

Ceci dit, comme vous tous, je pense, vous êtes soucieux de la préservation du patrimoine communal. En ce qui nous concerne, la Maison Mani, nous aimerions avant tout donner notre aval et être sûrs que les travaux engagés de manière provisoire soient vraiment des réfections légères mais également démontables, de manière à remettre le site sous sa forme originelle. Il nous serait tout à fait désagréable que, sans avoir donné notre avis, des travaux ou transformations irréversibles soient engagés.

Aussi, les Verts de Meyrin-Cointrin ne donneront leur aval pour le vote immédiat qu'une fois totalement convaincus du bien-fondé de ces réfections et transformations."

Mme Girardet reconnaît avoir donné son accord pour le vote immédiat au Bureau, où elle remplaçait M. Frauchiger, tout en ayant émis des craintes que ceci suscite un débat. Au vu des interventions préalables, elle préfère toutefois le renvoi en commission, d'autant plus qu'une commission pour discuter de cet objet a déjà été fixée au surlendemain.

M. Tremblet précise que le Bureau a demandé de mettre un tableau détaillant les coûts sur CMNet, ce qui a été fait.

M. Gaetanino n'approuvera pas le vote immédiat. Il rappelle que la police municipale a déménagé il y a deux ans seulement au sous-sol de la mairie, ce qui a occasionné des coûts, et il se demande d'ailleurs s'il est prévu que ce service intègre la nouvelle mairie. Plusieurs questions restent donc en suspens et il estime qu'une séance plénière n'est pas le lieu d'un tel débat.

Mme Hartmann indique que les Verts se détermineront en fonction de la réponse à certaines questions relatives aux plans, au parking et à la préservation du jardin.

M. Squillaci annonce que les conseillers DC étant partagés, le groupe laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Devaud rappelle que la demande de vote immédiat est due à la longueur des tractations menées avec la CMNS, qui a été contactée au mois de mars par le responsable du service de gérance et entretien des bâtiments en vue d'obtenir leur accord à cette transformation légère et provisoire d'un bâtiment classé.

En réponse à M. Dumalle, il précise que les parquets seront protégés par une moquette, qu'une boîte ignifugée amovible sera aménagée dans la grange pour les vestiaires et que les installations électriques seront mises aux normes fédérales.

M. Devaud ajoute que le vote immédiat est demandé afin de pouvoir libérer à temps de l'espace dans la mairie permettant d'accueillir les nouveaux employés dans de bonnes conditions.

Mme Hartmann réitère sa requête par rapport au parking car cela va conditionner la décision des Verts.

M. Devaud indique qu'un garage sera aménagé à l'arrière de la grange pour les scooters et vélos alors que les voitures pourront être garées à l'avant, du côté de l'avenue de Vaudagne. Les aménagements extérieurs, qui ne seront pas touchés, seront entretenus par le service de l'environnement. Faisant suite aux remarques de M. Serrano, **M. Devaud** reconnaît qu'il avait été envisagé de transformer cette maison en restaurant ou en restaurant-hôtel.

M. Tschudi relève que le parc de la Maison Mani ne sera effectivement pas touché puisqu'il est dorénavant protégé. Il tient également à préciser que c'est lors de la précédente législature que le service de police a déménagé au sous-sol, en ajoutant qu'il a été décidé de déplacer la police parce que c'est le service le plus facilement déplaçable ailleurs. Ceci permettra de libérer de l'espace pour pouvoir accueillir de nouveaux employés dans la mairie.

En outre, ce déplacement engendrera des économies lors des grandes manifestations ayant lieu à la campagne Charnaux puisqu'il ne sera plus nécessaire d'y installer un QG provisoire pour les APM. Enfin, ceci permettra d'occuper des locaux vides et d'assurer ainsi une certaine sécurité.

M. Tschudi termine en indiquant que le Conseil administratif ignore actuellement ce que deviendra ce bâtiment inscrit au patrimoine, mais que sa transformation en hôtel est rendue difficile en raison des restrictions apportées aux modifications d'un bâtiment classé.

En réponse à M. Serrano, **M. Devaud** précise que, jusqu'à l'an dernier, la famille Mani bénéficiait d'un bail accepté lors de l'acquisition du bâtiment par la Commune. Il n'était donc pas possible d'investiguer plus tôt sur les travaux envisageables dans la maison.

M. Serrano dit ne pas être opposé à ce projet a priori mais il n'accepte pas que le Conseil administratif présente aussi tardivement une telle demande de crédit. Il ne comprend pas qu'une commission n'ait pas été convoquée plus tôt alors que la famille a déménagé en début d'année.

En conclusion, le PLR refusera le vote immédiat.

M. Fabre comprend M. Serrano, dont le parti n'est pas représenté à l'exécutif, et explique que son groupe a bénéficié d'une présentation par sa conseillère administrative qui les a convaincus d'approuver cette délibération. En effet, repousser ces travaux peut avoir des conséquences importantes.

M. Tremblet précise que la décision de la CMNS est parvenue tardivement alors qu'elle était attendue au printemps.

Il n'y a pas d'autre prise de parole et **M. Tremblet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 17 oui, 9 non et 2 abstentions.**

M. Devaud explique les plans et les chiffres qui ont été remis aux conseillers. Il est prévu d'aménager 22 postes de travail, 1 salle de réunion de 12 places et 1 vestiaire. Une moquette protégeant les sols sera installée pour un montant de CHF 21'000.-, les installations électriques incluant une mise aux normes fédérales (OIBT) coûteront CHF 94'000.- alors que les frais de menuiserie pour réaliser le

vestiaire dans la grange sont estimés à CHF 67'000.-. Le mobilier des locaux actuels sera repris, un comptoir devra être construit pour l'accueil des habitants et une cuisine sera aménagée dans la cafétéria. En ce qui concerne l'informatique, ainsi que les imprimantes, photocopieuse, beamer, etc., ils sont évalués à CHF 26'500.- mais pourront être récupérés.

En réponse à M. Serrano, **M. Devaud** reconnaît que le montant demandé est important mais fait remarquer qu'une grande partie de cet investissement concerne des équipements qui pourront être réutilisés.

M. Serrano aurait aimé avoir des informations sur les différents déménagements des services communaux et ne comprend pas pourquoi c'est le poste de police qui devra s'installer dans cette maison alors qu'il avait été question d'y déplacer l'Antenne objectif emploi ou le service de la culture. Il considère que la police doit rester dans la mairie actuelle où elle est plus apte à rendre service à la population.

En ce qui concerne la vue d'ensemble, il aimerait avoir un plan des roades et des temps d'utilisation afin de comprendre la réflexion menée qui a abouti à la proposition de ce soir.

Enfin, **M. Serrano** aimerait avoir des explications sur le transfert de la maison Mani du patrimoine financier au patrimoine administratif.

En réponse à la dernière question, **M. Devaud** explique qu'après avoir été acquise par la Commune, la maison Mani a été louée et l'administration a donc perçu un loyer. C'est pourquoi, ce bâtiment était inscrit au patrimoine financier. Etant donné qu'il va dorénavant représenter une charge, il doit être transféré au patrimoine administratif, comme l'exige MCH2.

En ce qui concerne les projets envisagés pour cette maison, il note qu'il n'a jamais été évoqué le transfert de l'AOE dans ce bâtiment mais uniquement la réalisation d'un restaurant avec éventuellement un hôtel. Il rappelle que ce transfert est temporaire et qu'à terme, la police sera intégrée dans la nouvelle mairie, de même que tous les autres services pouvant l'être.

Quant à la problématique de l'emplacement évoquée par M. Serrano, **M. Devaud** fait remarquer que la ferme Mani se trouve précisément au centre géographique de la Commune. Il rappelle que cette situation permettra de réaliser des économies lors des manifestations importantes ayant lieu à la campagne Charnaux et précise encore que le responsable de la police a approuvé ce transfert.

Enfin, pour ce qui est des investissements, il est d'avis que ceux-ci doivent être réfléchis et judicieusement répartis dans le temps au vu de la capacité financière limitée de la Commune au vu des projets à réaliser. Il juge ce projet raisonnable, lequel permettra de mettre à la disposition des collaborateurs des conditions de travail correctes.

M. Serrano précise sa question. En fait, il aurait aimé que le Conseil présente les roades des services de manière générale. Pour ce qui est du local de l'état-major qui est aménagé sur la campagne Charnaux pendant les fêtes importantes, il fait remarquer que, lors de la fête du 1^{er}-Août, ce local avait été rapidement construit et était occupé principalement par des employés de sociétés privées. Il ne donc sera pas rendu inutile du fait du déménagement du service de police à la Ferme Mani.

M. Tschudi fait remarquer que le Conseil a donné des informations sur les rocadés prévues et qu'il souhaitait éviter de louer des locaux. Or, la ferme Mani appartient à la Commune et il est impossible d'y mettre de nouveaux locataires. Il ajoute qu'après discussion avec les services, plusieurs analyses et en tenant compte des possibilités de transformations de cette maison conformément aux exigences de la CMNS, il a été estimé judicieux d'y transférer le service de police municipale. Quoi qu'il en soit relève encore **M. Tschudi**, ces rocadés n'ont pas à être validées par le Municipal qui doit juste en être informé, ce qui a été le cas.

M. Serrano aimerait connaître les critères justifiant le déménagement du service de police municipale (nombre d'employés, etc.).

M. Devaud répond que le nombre d'employés à intégrer dans la mairie entre en ligne de compte. A ce sujet, il rappelle la création du nouvel arrondissement d'état-civil Meyrin-Mandement-Vernier, souhaité par l'Etat et accepté par la Commune, qui implique que trois officiers d'état-civil de Vernier devront être accueillis dans la mairie. De plus, l'Hospice général sera transféré dans les anciens locaux de la garderie Arc-en-Ciel et les locaux ainsi libérés seront occupés par le service du développement social et emploi, moyennant quelques légers aménagements. Le service des aînés déménagera également dans ces locaux, libérant ainsi de l'espace pour l'état-civil. Au niveau du secrétariat général, un bureau "open space" sera créé et il y aura des rotations de bureaux. D'une manière globale, il s'agit de respecter les lois en matière de santé et sécurité au travail et de veiller que les collaborateurs puissent travailler dans de bonnes conditions.

M. Devaud n'accepte donc pas les critiques de M. Serrano quant au manque de vision à long terme. Il termine en indiquant que l'agrandissement de la mairie du côté de ForuMeyrin a été insuffisant pour répondre aux besoins grandissants qui sont liés à l'accroissement de la population et aux décisions du Conseil municipal. Il relève encore que peu de communes servent autant de prestations publiques à leur population que Meyrin et qu'il n'est pas question de restreindre ces prestations pour l'instant.

M. Serrano ne critique pas les décisions prises mais demande à avoir plus d'informations au préalable.

Pause de 20h35 à 21h35

M. Gaetanino a été convaincu par les arguments de M. Devaud pour deux raisons, le bien-être des collaborateurs et la crainte que des squatters ne s'installent dans la maison.

M. Jimenay demande s'il aurait été possible de transférer un autre service dans ce bâtiment à moindre coût.

M. Devaud répond par la négative.

Le garage étant prévu pour une seule voiture, **M. Jimenay** aimerait savoir où seront parqués les autres véhicules des APM

M. Devaud explique que trois véhicules pourront être stationnés devant la maison, du côté de l'avenue de Vaudagne, et qu'il sera encore possible de parquer des voitures à l'arrière de la grange.

M. Gerson ne comprend pas qu'il faille acheter des nouveaux ordinateurs et des imprimantes alors qu'il s'agit d'un déménagement et qu'il n'est censé n'y avoir aucun nouveau poste de travail.

M. Devaud répond qu'il n'est pas question de créer des postes supplémentaires et que la délibération mentionne clairement 22 postes de travail. Tous les équipements pouvant être repris l'ont été et seuls des PC portables seront achetés mais tout ce matériel sera récupéré lors du transfert de la police dans la nouvelle mairie.

Mme Leuenberger précise que seul un mopieur sera acheté puisque celui actuellement utilisé par le service de police municipale l'est également par le service de la petite enfance.

En réponse à M. Gerson qui s'étonne du budget de CHF 26'500 pour les équipements informatiques, **M. Devaud** rappelle qu'il s'agissait d'une maison familiale et que celle-ci n'était absolument pas équipée en matière de bureautique. Il faut donc tirer une fibre optique depuis la Maison communale, réaliser divers travaux et installer plusieurs équipements pour raccorder les PC au réseau.

M. Gerson ayant évoqué la question de la location de certains équipements (télécopieurs), **M. Devaud** est d'accord de faire des recherches à ce sujet.

M. Dumalle indique que les Verts ont pris une décision dont il fait part.

Il explique donc que les Verts sont satisfaits que la Commission des monuments et des sites ait été l'un des acteurs importants de ce dossier et espèrent que le chef du service veillera que leurs requêtes soient respectées. De plus, les membres de son parti sont conscients du fait que la police municipale est l'un des éléments essentiels de la Commune et qu'il est préférable d'aménager un poste de police convivial.

M. Dumalle ajoute que les Verts sont également sensibles au fait que l'espace extérieur sera remis en ordre après les travaux et que tout est fait de manière provisoire car ils sont convaincus de la bonne foi de l'exécutif. En conclusion, ils approuveront cette délibération.

Pour **M. Halimi**, tous les éléments ayant été donnés par le Conseil, le groupe socialiste réaffirme son soutien à cette délibération.

M. Grognuz aimerait avoir des éclaircissements sur l'espace dévolu à chaque collaborateur.

M. Devaud estime que l'espace sera largement suffisant pour permettre aux employés de travailler dans de très bonnes conditions en respectant la loi y relative.

Compte tenu des éléments fournis, **Mme Girardet** signale que le groupe MCG acceptera cette délibération. Toutefois, elle trouve désolant que le Municipal doive faire ce soir la séance de commission relative à cet objet et elle espère que ceci ne se renouvellera pas.

M. Serrano, qui n'est pas dérangé par le fait que ce débat soit public, annonce que le parti libéral-radical votera cette délibération. Néanmoins, il n'accepte pas qu'un tel procédé soit renouvelé car l'administration avait suffisamment de temps pour présenter cette délibération plus tôt en permettant son renvoi en commission.

M. Jimenay signale que le parti démocrate-chrétien, bien qu'insatisfait de certaines réponses, souhaite que les collaborateurs de la Commune puissent travailler dans de bonnes conditions. Aussi approuvera-t-il cette délibération.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Tremblet** met donc aux voix la **délibération n°2018-17**

relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation de CHF 315'000.- en vue de la réfection légère et partielle du 13, avenue de Vaudagne (maison Mani) pour accueillir les bureaux de la sécurité municipale

Vu l'acquisition en 2010 de la parcelle n° 14235, 13, avenue de Vaudagne;

Vu la valeur patrimoniale de la bâtisse, inscrite à l'inventaire par le service cantonal des monuments et des sites depuis le 6 décembre 1993;

Vu le départ des propriétaires au printemps 2017;

Vu la volonté de ne pas laisser le bâtiment se dégrader et vide;

Vu l'augmentation des effectifs de l'administration communale et l'exiguïté des locaux;

Vu le rapport du responsable hygiène et sécurité de notre administration relevant l'exiguïté de nombreux bureaux au sein de la mairie;

Vu la décision du Conseil administratif du 19 décembre 2017 d'installer à titre provisoire le service de la sécurité municipale au 13, avenue de Vaudagne;

Vu le plan des investissements 2017-2027 dans lequel le projet est planifié;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 septembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 4'249'282.70, représentant la valeur comptable du 13, avenue de Vaudagne, (maison Mani),
2. de procéder à la rénovation partielle de la maison Mani 13, avenue de Vaudagne,
3. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 315'000.-** destiné à ces travaux,
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la valeur comptable de la maison de CHF 4'249'282.70 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
6. d'amortir les travaux de rénovation de CHF 315'000 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 315'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

7. **Délibération n° 2018-18 relative au transfert de la parcelle n° 14011 et bâtiment n° 4164, parking de Meyrin-village, du patrimoine administratif au patrimoine financier**

M. Devaud rappelle qu'il a fallu emprunter pour construire le parking de Meyrin-village, lequel a donc été une charge financière pour la Commune pendant 10 ans. Depuis que le Municipal a décidé de racheter cette dette, ce parking rapporte de l'argent et doit donc être transféré au patrimoine financier conformément à MCH2.

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur le **vote immédiat**, celui-ci est mis aux voix et **accepté à l'unanimité**.

Il n'y a pas de demande de parole et **M. Tremblet** met donc aux voix la **délibération n°2018-18**

relative au transfert de la parcelle n°14011 et bâtiment n° 4164, parking de Meyrin-village, du patrimoine administratif au patrimoine financier

Vu les définitions du patrimoine financier et du patrimoine administratif ;

Vu le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ;

Vu la mise à jour du patrimoine administratif et financier suite au passage à MCH2 ;

Vu l'affectation de la parcelle et du bâtiment concernés (parking) ;

Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier en raison de son affectation ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 septembre 2018;

DECIDE

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1'128'077.25 représentant la valeur comptable du bien / de la parcelle / de la part de copropriété, soit :

- parcelle n° 14011 et bâtiment n° 4164 (valeur comptable de CHF 1'128'077.25), parking public.

* * *

8. Délibération n° 2018-19 relative au transfert de plusieurs actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif

M. Devaud explique que le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif concerne les terrains suivants :

- un parc public situé au milieu du village de Mategnin;
- un terrain sis à la rue des Bugnons à côté du parking de Champs-Frêchets;
- une bande herbeuse le long de la rue Louis-Rendu, à proximité du lac des Vernes;
- un parc public situé le long de la promenade de Vaudagne;
- un terrain situé à la rue du Cardinal-Journet où se trouve le vivarium.

M. Devaud indique que ces terrains n'engendrent aucun apport financier à la Commune et doivent donc être transférés au patrimoine administratif.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** ouvre le débat sur le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Wrzosowski relève que le terrain où se trouve le vivarium est mis à disposition par la Commune mais que le vivarium est exploité par une association, ce qui ne correspond donc pas aux normes du patrimoine administratif.

M. Devaud répond que le vivarium a été effectivement créé par une association mais que celle-ci s'est révélée incapable de faire tourner cette infrastructure, laquelle a dû être rachetée par la Commune. Actuellement, ce bâtiment n'engendre aucune recette mais représente une charge et il doit donc être considéré comme un patrimoine administratif. **M. Devaud** en profite pour ajouter qu'une délibération sera présentée prochainement en vue d'une remise à niveau de ce bâtiment.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n°2018-19**

relative au transfert de plusieurs actifs du patrimoine financier au patrimoine administratif

Vu les définitions du patrimoine financier et du patrimoine administratif ;

Vu le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ;

Vu la mise à jour du patrimoine administratif et financier suite au passage à MCH2 ;

Vu les affectations des parcelles et des bâtiments concernés ;

Vu la nécessité de transférer ces parcelles figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison leur affectation ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 septembre 2018,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1'796'245.32 représentant la valeur comptable des biens et des parcelles, soit :

- la parcelle n°14019 (valeur comptable de CHF 7'645.-) comportant des écopoints et des places de jeux,
- la parcelle n°13136 (valeur comptable de CHF 1.-) terrain non-bâti,
- la parcelle n°10190 (valeur comptable de CHF 61'215.-) terrain non-bâti,
- la parcelle n°11989 (valeur comptable de CHF 197'300.-) comportant des écopoints et des places de jeux,
- la parcelle n°13396 et bâtiments n^{os} 1077 et 1078 (valeur comptable de CHF 1'530'084.32) affectés au Vivarium de Meyrin (musée)

2. d'amortir ce montant de la manière suivante dès 2019 :

- terrains non-bâti CHF 266'161.- au moyen de 40 annuités
- terrains bâtis CHF 1'530'084.32 au moyen de 30 annuités.

* * *

9. **Délibération n°2018-14a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'006'000.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2018-2020. Rapport de la commission d'administration générale (F. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission d'administration générale tenue le 28 juin 2018, sous la présidence de M. Jimenay, en présence de M. Devaud ainsi que Mme Favre de Oliveira et M. Haessig, de l'administration communale :

"Le président ouvre la séance et passe la parole au conseiller administratif qui nous fait un rappel de la dernière délibération votée en 2011. Il rappelle aussi que cette délibération concerne la période 2018 à 2020. Le président cède la parole à Mme Favre de Oliveira pour présenter la délibération.

Mme Favre de Oliveira annonce qu'une seule délibération sera présentée ce soir, qui comprend également les éléments liés à la fibre optique. Dorénavant, les éléments informatiques concernés par les travaux de rénovation et construction seront inclus dans les délibérations de construction. La délibération présentée par le service informatique ne concerne donc plus que le renouvellement des équipements ou de projets informatiques ad hoc. Cette décision intervient au regard de la difficulté d'anticiper les besoins en informatique liés aux projets de construction ou rénovation. La délibération présentée ce soir se terminera en 2020 afin de laisser la prochaine législature voter une nouvelle délibération.

M. Haessig rappelle qu'il y a actuellement plus de 450 utilisateurs à la Commune, auxquels il faut ajouter la gestion de plus de 100 mutations par année. Un tableau montre la progression du nombre d'utilisateurs (moins de 300 en 2008). Il y a environ 300 ordinateurs personnels en production. Plus de 80 ordinateurs sont préparés chaque année.

Mme Favre de Oliveira reprend la parole pour commenter un tableau comparatif des services qui explicite la part à la charge du service informatique et celle du SIACG, au niveau des quatre acteurs évoqués. Au niveau des utilisateurs, la Commune s'occupe de la gestion des profils, accès et droits, et du helpdesk. Au niveau du hardware, la Commune prend en charge les appels d'offre, les commandes (suivi budgétaire, préparation, configuration, installation, maintenance et renouvellement, gestion du stock), et le helpdesk. Le SIACG prend en charge les appels d'offre concernant plusieurs communes pour profiter des économies d'échelle.

Le SIACG s'occupe des serveurs, fibre optique et helpdesk pour tout ce qui concerne les serveurs bureautique, applications, exchange, backup, firewall, fibre optique, réseau ACG. En outre, la Commune procède aux analyses des besoins, appels d'offres, sélections, commandes, suivis budgétaires, maintenance, renouvellement des équipement et helpdesk des bâtiments communaux (câblage, salle technique, rack, etc.).

L'inventaire des équipements révèle une évolution importante entre 2010 et 2017. Pour comprendre cette évolution, il faut mentionner que le personnel communal fixe a connu une grande augmentation sur cette période (380 ETP en 2017 contre 217 en 2010, soit + 75%), comme les auxiliaires (220 personnes contre 91, soit + 142%). On compte aujourd'hui 450 utilisateurs sur les 600 personnes employées par la Commune. A noter aussi que toujours plus de tâches sont informatisées.

Les éléments chiffrés de la délibération 2018-2020, élaborés avec le concours des services, sont présentés avec les explications suivantes. Au niveau de l'infrastructure (CHF 394'000.-), le serveur du service des sports devra être remplacé, et la couverture wifi sera étendue et nécessitera donc davantage de serveurs. Les salles informatiques devront subir des remplacements de switches non faits ces dernières années, et des onduleurs et racks devront y être ajoutés. Le wifi public et interne à l'administration sera développé. La fibre optique équipera la Maison Mani qui sera occupée provisoirement par l'administration et le Jardin Robinson. Une connexion supplémentaire est prévue pour parer à une éventualité non connue à ce jour. Du matériel divers sera nécessaire pour toutes ces opérations.

Au niveau du hardware (CHF 412'000.-), on prévoit l'acquisition ou le renouvellement d'ordinateurs personnels (durée de vie actuelle de 5 ans), d'écrans, d'imprimantes, d'équipements de GED, de caisses, et matériel divers. Une analyse des besoins en imprimantes sera faite dès 2019. Au niveau du software (CHF 200'000.-), il faut prévoir des logiciels permettant la gestion des abonnés (sports), la gestion des déchets et le suivi atelier au CVH, l'ordre du jour du Conseil administratif (aujourd'hui fait sur papier), la gestion des imprimantes, l'intégration "SI Police" obligatoire, les macarons parking, la dématérialisation des amendes d'ordre, la gestion de Kelio (gestion présence, planification horaire : intégration Opale), la gestion des crèches et les imprévus. Le total de cette délibération d'investissement est de CHF 1'006'000.-.

Le Président ouvre un temps de questions.

Un commissaire observe que le nombre de postes de travail (+ 100% entre 2008 et 2017) augmente davantage que celui des utilisateurs (+ 50%). Il demande si cette tendance se confirme aujourd'hui et quelle en est la raison. Mme Favre de Oliveira répond que c'est le remplacement des postes de travail qui est prévu en 2018-2020. Si de nouveaux postes doivent être acquis, il faudra repousser certains renouvellements.

Un autre commissaire demande si l'on peut s'attendre à des économies d'énergie sur le matériel de renouvellement. M. Haessig répond qu'un switch alimente dorénavant d'autres appareils en électricité. On ne peut donc en attendre une baisse de consommation.

Le même commissaire demande si les logiciels développés par la mairie seront systématiquement proposés à la vente à d'autres communes. Mme Favre de Oliveira répond que cela a déjà été fait. La première démarche est toutefois d'explorer le marché actuel et d'interroger le SIACG. Si la Commune développe un logiciel, c'est qu'elle n'a pas d'alternative. Elle le mettra en vente assurément s'il répond aux besoins d'autres institutions.

Le président dit être très surpris par rapport au nombre de programmes développés à l'interne. Il demande s'il n'est pas possible d'avoir recours à des programmes utilisés dans d'autres cantons ou à l'étranger. Mme Favre de Oliveira répond que toutes les institutions fonctionnent à leur manière et les programmes doivent être adaptés. Le marché est toujours exploré en priorité.

Plus personne ne demandant la parole, le président soumet la délibération au préavis de la commission qui est accepté par 10 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 2 MCG) et 2 abstentions (2 PLR)."

M. Jimenay donne connaissance de la position de son parti :

"Le PDC remercie M. Grognez pour son rapport détaillé, comme d'habitude de très bonne facture.

Dire que dans un premier temps, notre groupe a été vivement interpellé par l'ampleur du montant de cette délibération. Dame, plus d'un million de nos francs ce n'est pas rien, ne s'agirait-il pas d'une calembredaine ? Mais, au fur et à mesure que se déroulait la commission, l'intérêt des explications et des réponses qui nous étaient données prenait le pas sur les chiffres.

En définitive il s'agit de pouvoir remplacer une bonne partie du matériel amorti et de faire face aux exigences créées par l'arrivée d'actuels et futurs collaborateurs comme l'adaptation et/ou le changement de logiciels permettant une gestion plus appropriée des opérations dans des services tels que les sports, le CVH, la petite enfance ou la police, etc.

Bien qu'il nous apparaisse comme incongru que l'on puisse relier en fibre optique une association alors que le bureau satellite du Jardin de l'amitié ne le sera pas, le PDC soutiendra néanmoins la délibération présentée et invite les autres groupes à en faire de même."

M. Gerson fait part de la position du PLR:

"Nous aimerions vous rappeler quelques chiffres clés, à savoir que le budget demandé lors des précédents renouvellements est passé de CHF 383'5000.- lors de l'avant-dernier renouvellement à CHF 587'400.- au dernier renouvellement et, aujourd'hui, il dépasserait le million. Cela signifierait que le parc serait passé de 150 ordinateurs et 50 imprimantes en 2010 à 300 ordinateurs et 110 imprimantes en 2017.

Cette logique de démultiplication du matériel va à l'inverse des bonnes recommandations et même à l'inverse de ce que le Conseil administratif préconisait lui-même. Tel que décrit dans un paragraphe de la délibération n°2011-08a, dans la rubrique liée au renouvellement des imprimantes : *Et pour aller dans le sens de notre désir de rationaliser le parc d'imprimantes et de consommables, nous avons prévu de n'en remplacer qu'une partie par des appareils plus performants mais plus économes en énergie et en consommables.*

Je me permets de vous parler d'un sujet que je maîtrise bien puisque j'ai été moi-même directeur informatique pendant 20 ans, le cumul des imprimantes représente des coûts indirects conséquents en termes de consommables mais également et surtout en termes de supports. Pour ce qui est du remplacement des serveurs, la tendance devrait également aller dans le sens d'une diminution en raison de l'externalisation des infrastructures et de leur virtualisation. Il était d'ailleurs également mentionné dans cette même délibération : *La réflexion de mise en œuvre de la délocalisation d'une partie de l'infrastructure informatique communale, comme par exemple les serveurs, au service informatique de l'Association des communes genevoises est toujours d'actualité. Nous préférons toutefois inclure ce matériel à cette demande de budget pour pallier toute situation. Le montant prévu sur ce bloc ne sera dépensé que si nécessaire.*

Toutefois, nous sommes également convaincus que vouloir rationaliser les outils de travail des employés communaux pourrait leur porter préjudice en termes d'efficacité de leurs services. C'est pourquoi le groupe PLR soutiendra malgré tout ce crédit mais veillera de très près à ce que chaque sou dépensé se fasse en accord et conscience avec une stratégie raisonnée."

Au nom des socialistes, **M. Fabre** fait la déclaration suivante :

"Nous remercions M. Grognuz pour son excellent rapport. Nous avons été convaincus par la qualité de la présentation en commission ainsi que par toutes les réponses apportées par le chef de service.

Cette délibération a pour but de financer l'acquisition de matériel informatique ainsi que de logiciels pour la période 2018-2020. L'informatique étant la clé de voute de tout système administratif, nous sommes convaincus que cette somme va être bien utilisée et que tout sous-investissement dans ce domaine n'apporte rien de bon. Nos employés doivent pouvoir travailler avec du matériel et des logiciels adaptés de façon à remplir leur mission.

Pour toutes ces raisons, le parti socialiste va voter favorablement à cette délibération et nous vous invitons à en faire de même."

M. Lustenberger donne lecture de la position du MCG :

"La forte augmentation du personnel communal et de ses auxiliaires ces dernières années, ainsi que l'obsolescence de plus en plus rapide des composants informatiques et l'augmentation des tâches informatisées demandent un remplacement conséquent et une adaptation de plus en plus rapide des outils informatiques, ceci sans compter les nouveaux logiciels nécessaires aux nouvelles prestations offertes à nos communiens.

La délibération n°2018-14a faisant partie du plan des investissements, le matériel devant être renouvelé et les infrastructures adaptées, le MCG acceptera cette délibération."

Au nom des Verts, **Mme Murciano** fait la déclaration suivante :

"Avoir accès à l'information, voici la délibération qui nous occupe ce soir. Elle touche autant les collaborateurs que les citoyens de la Ville de Meyrin, du moins c'est ce que j'ose espérer.

Le courant doit passer et cette délibération permettra de mettre à disposition les moyens technologiques et l'infrastructure pour que nos ordinateurs, nos smartphones et nos tablettes puissent y accéder.

Faire fonctionner la technologie demande une mise en œuvre de moyens financiers, chaque utilisateur a des besoins particuliers et le service informatique doit pouvoir répondre à la demande.

L'inventaire des équipements révèle une croissance importante, il est dû à l'évolution et à l'augmentation du personnel communal fixe. Nous comptons aujourd'hui plus de 450 employés utilisateurs sur la Commune et certains services ont des besoins d'une mise à niveau importante de leurs infrastructures informatiques. La couverture Wifi public et interne à l'administration sera également développée. La fibre optique équipera différents bâtiments qui en sont dépourvus pour le moment.

Le montant total de la délibération est certes important, mais en totale corrélation avec les investissements prévus en hardware et software, et ce montant est prévu pour 2018 jusqu'à 2020.

Nous tenons à remercier sincèrement et chaleureusement M. Haessig, responsable informatique, qui a réussi à simplifier suffisamment sa présentation pour que les membres de la commission qui, comme moi n'ont pas de grandes compétences en informatique, puissent saisir les enjeux et les contraintes techniques liées à cette délibération.

Nous tenons toutefois à relever que la mise en œuvre de cette délibération demandera certainement une réévaluation des ressources, et qu'il serait malvenu de voter cette délibération sans y pourvoir en ressources humaines.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe des Verts de Meyrin votera favorablement cette délibération."

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n°2018-14a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'006'000.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2018-2020

Vu la délibération n° 2011-08a destinée à financer l'acquisition et le renouvellement de matériel et logiciels informatiques, dont le montant est épuisé ;

Vu la délibération n° 2008-46a destinée à financer la création d'un réseau propriétaire en fibre optique pour relier les sites communaux au réseau informatique de Meyrin, dont le montant est épuisé ;

Vu la nécessité de renouveler les équipements en place et l'évolution des besoins ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2017-2027;

Vu le rapport de la commission administration générale;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 septembre 2018,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux d'infrastructure et d'acquérir le matériel et les logiciels informatiques pour la période 2018 à 2020,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'006'000.-** destiné à cette acquisition,
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense prévue comme suit dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019 :
 - CHF 806'000, en 4 annuités
 - CHF 200'000, en 5 annuités
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'006'000.- (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

* * *

10. **Délibération n° 2018-15a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- brut destiné à l'étude en vue de la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif. Rapport de la commission des travaux publics (E. Cornuz, Ve)**

M. Cornuz fait part du rapport de la commission des travaux publics tenue le 30 août 2018 sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Devaud, M. Blondet, chef de projet lié au chantier de l'écoquartier des Vergers, et M. Genequand, responsable du service des sports :

"M. Devaud rappelle en préambule que l'étude des deux terrains synthétiques qui fait l'objet de cette délibération vise à remplacer les deux terrains existants dans la cité, le premier à l'angle Prulay-Vaudagne, et le second à côté du Théâtre Forum Meyrin. Ce dernier, en effet, devra être transformé en parking provisoire, le temps de réaliser le parking souterrain sous l'actuel parking P1, dans le cadre du projet Cœur de cité. De plus, cela répond à une réflexion commune avec le Meyrin FC, dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif, qui vise à regrouper tous les terrains de football et répondre à la demande croissante du club pour accueillir les entraînements. Le choix de terrains synthétiques permet en outre une utilisation plus intensive pour les mêmes raisons. M. Devaud conclut en indiquant que la commission des sports a déjà préavisé favorablement la clause du besoin sur ce sujet.

M. Genequand complète la présentation sur les aspects techniques du domaine sportif, en ajoutant que les terrains seront éclairés et munis d'arrosages automatiques. Les aménagements tels qu'envisagés répondent aux normes de l'ASF pour accueillir des matches jusqu'en 2^e ligue interrégionale. Le montant estimé pour la réalisation des deux terrains est de CHF 5'000'000.-, ce qui est conforme au plan des investissements présenté à ce jour.

M. Blondet aborde les autres aspects techniques en lien avec le chantier voisin de l'écoquartier des Vergers, en rappelant que les terrains seront construits sur les remblais composé des matières extraites lors de la construction des parkings souterrains. Le financement est donc pris en charge en grande partie par les propriétaires privés des Vergers. Le crédit d'étude soumis au préavis des commissaires comprend une phase d'avant-projet pour CHF 12'000.- incluant l'implantation générale, le diagnostic de la situation, et la coordination avec le projet Vergers, une phase de projet devisée à CHF 65'000.- pour l'étude des éléments existants (eau et électricité), l'établissement des plans détaillés et les séances de coordination, et, enfin, une phase de soumissions également devisée à CHF 65'000.- pour l'établissement des textes de soumission, la publication des appels d'offre et les envois, l'analyse des offres et propositions d'adjudication. Dans les autres frais inclus, on compte CHF 5'000.- de frais de géomètre, CHF 3'500.- pour les sondages et CHF 6'000.- pour les frais annexes (tirages, émoluments, taxes.) Le total du montant de la délibération inclut enfin les divers et imprévus pour un montant de CHF 10'000.- et la TVA. Le crédit d'étude est prévu pour la construction des deux terrains, même si leur réalisation sera effectuée en deux temps.

Un commissaire demande si l'enrobé bitumeux est perméable, et si la qualité des matériaux pour une telle utilisation a été éprouvée avec succès ailleurs, ce qui lui est confirmé par l'administration.

A la demande d'un autre commissaire, il est précisé que les mâts d'éclairage déjà réalisés pour le terrain D permettront d'éclairer aussi le futur terrain E moyennant quelques travaux, et que l'espace dit du "bois clair" entre les terrains sur remblai et l'espace des équipements publics du quartier des Vergers seront aménagés de sorte qu'une faible pente relie les deux espaces de manière harmonieuse.

Un commissaire souhaite s'assurer que la construction des terrains E et F pourra répondre aux besoins du Meyrin FC suite à l'augmentation du nombre de ses membres, ce qui lui est confirmé, tout en précisant qu'il reviendra au club la responsabilité de gérer sa demande.

Un commissaire demande la durée de réalisation d'un terrain de football. Une estimation à hauteur de 4 à 6 mois est évoquée par l'administration en fonction d'expériences similaires observées sur le canton. Ce même commissaire s'inquiète d'éventuelles perturbations pour les utilisateurs du terrain D déjà existant, au moment de la réalisation du terrain E. L'administration confirme que le terrain D restera accessible durant les travaux mais l'impact réel devra être étudié et évalué par la coordination des équipes avant la réalisation pour s'en assurer.

La puissance d'éclairage des terrains fait l'objet d'autres interrogations du même commissaire. L'éclairage au sol nécessaire est de 120 lux pour des matches officiels de 2^e ligue inter, ce qui limite la pollution lumineuse pour le voisinage ou l'environnement. Mais l'administration précise que les lampes sont calibrées à 150 lux au moment de leur installation pour s'assurer de la puissance minimale même après une longue utilisation. Il est aussi précisé que la technologie actuelle ne permet pas l'installation de leds en raison de halos plus importants en cas d'humidité, ce qui désole plusieurs commissaires.

A la demande d'un commissaire, il est rappelé que le coût de réalisation des deux terrains est estimé à CHF 5'000'000.-. L'exactitude de ce montant doit toutefois être confirmée par l'étude dont le crédit est discuté dans cette délibération. Ce même commissaire se demande si d'autres communes voisines pourraient participer au financement, mais M. Devaud lui rappelle le peu de succès dans une démarche similaire pour le projet de piscine olympique intercommunale, tout en rappelant également que les communes possèdent souvent leurs propres terrains de football.

A la demande du président, les groupes expriment ensuite leurs positions politiques sur le sujet. Le PDC estime la demande utile pour répondre aux besoins du Meyrin FC. Les Verts ne voient pas d'objection à accepter le crédit d'étude, compte tenu de la nécessité de libérer le terrain de la rue des Boudines pour ne pas ralentir le chantier du Cœur de cité. Cette position est rejointe par le PLR et le parti socialiste qui ajoute vouloir soutenir une activité sportive populaire et qui favorise le vivre-ensemble. Le MCG relève l'aspect pratique du regroupement des terrains et enfin l'UDC exprime sa satisfaction de voir aboutir la 6^e étape du centre sportif.

Il est enfin procédé au vote de la délibération n°2018-15 qui est approuvée à l'unanimité (2 voix socialistes, 2 voix vertes, 2 voix démocrates-chrétiennes, 2 voix libérales-radicales, 2 voix MCG et une voix UDC.)"

*En réponse à **M. Serrano** qui s'étonne que cette délibération comporte un "a" alors qu'elle n'a pas été amendée, **M. Tremblet** rappelle que l'adjonction d'un "a" signifie que la délibération a été renvoyée en commission mais n'a aucun rapport avec un amendement.*

Mme Deluermoz fait part de l'avis de son parti :

"Le PDC approuve cette délibération car la concrétisation future de deux terrains est indispensable à plusieurs titres. Tout d'abord, du point de vue de la commission des travaux, le choix du synthétique va permettre une utilisation plus soutenue de ces deux surfaces, et ce quelles que soient les conditions météorologiques, et diminuer de fait la consommation d'eau et le nombre d'heures d'entretien dévolues à des terrains en herbe. A cet égard, nous ne pouvons qu'encourager notre service des sports à choisir les revêtements de dernière génération, au niveau du synthétique, tel que air fibre par exemple, ceci afin d'éviter les possibles soucis liés à l'utilisation de revêtements synthétiques qui sont remis en cause par des études scientifiques, lesquelles mettent en avant les dangers de certaines substances considérées comme cancérigènes.

Ensuite, du point de vue de la commission sportive, puisque cela rejoint le préavis favorable pris par cette dernière en juin 2006, ceci afin d'aider et soulager le FC Meyrin et lui permettre d'offrir à leurs nombreux pratiquants des conditions d'entraînement et de pratique de leur sport suffisantes.

Pour terminer, du point de l'aménagement de notre Commune, comme chacun le sait, ces réalisations vont permettre de libérer l'actuel terrain d'élite pour permettre la réalisation de l'important projet Cœur de cité et la construction de la nouvelle mairie. De plus, la perspective d'imaginer l'espace libéré sur le terrain Vaudagne en faveur du sport pour tous ne peut qu'être réjouissante pour notre parti politique qui s'est toujours prononcé en faveur du sport et de la pratique sportive sous toutes ses formes et pour tous les niveaux.

Nous le constatons, la réalisation future de ces deux terrains peut se voir comme la réalisation de deux pièces maîtresses permettant à notre commune de se lancer dans des projets qui modifieront sa physionomie."

M. Grognuz donne connaissance de la position de son parti :

"Le groupe PLR accueille avec enthousiasme cette délibération. Ce crédit d'étude qui concerne la sixième étape du centre sportif permettra à moyen terme la réalisation de nouveaux terrains de football synthétique. Ces deux espaces permettront d'offrir des surfaces utilisables toute l'année en réduisant les frais d'entretien. Ces deux nouveaux terrains permettront d'aller de l'avant pour le projet Cœur de cité.

Le groupe PLR trouve que cet investissement est nécessaire et l'approuvera des deux mains."

Au nom du MCG, **M. Frauchiger** fait la déclaration suivante :

"Aujourd'hui le football occupe une place importante dans notre commune, on va même jusqu'à dire qu'un stade de football est le reflet de notre société. Chaque week-end, un grand nombre de spectateurs se regroupe pour assister à un match de football dans un stade. Des centaines de personnes issues de toutes catégories socioprofessionnelles, de toutes nationalités, se réunissent pour soutenir leur équipe de cœur.

Dès lors, j'ai toujours pensé que l'existence de deux terrains de football dans la Cité, soit à l'avenue de Vaudagne et à la rue des Boudines, n'était de loin pas pratique pour les joueurs les entraîneurs, voire le public. Saisons après saisons, j'ai observé que, lors des matches et entraînements, les joueurs devaient faire des navettes à pied entre les vestiaires du stade de Vaudagne et le terrain des Boudines, ceci par tous les temps, amenant un inconfort probant à ces sportifs devant traverser la circulation automobile avec tout le matériel sportif lié à l'entraînement.

J'estime qu'il faut aller de l'avant avec ce projet, ne serait-ce que pour assurer toutes les chances de réussite du projet Cœur de cité, qui repose sur la suppression du terrain de football de la rue des Boudines. De plus, le terrain des Boudines ne répond pas aux normes de l'ASF.

Le projet global de regroupement des terrains de football sur un site unique renforce les aspects aisés et conviviaux de la pratique de ce sport dans la Commune. C'est un projet que j'appelle de mes vœux depuis des années.

Le groupe MCG, soutiendra cette délibération, car il faut développer des structures modernes pour la pratique de ce sport qui est un outil porteur de valeurs, de symboles ou encore de rassemblements."

M. Fabre donne connaissance de la position des socialistes :

"Nous remercions M. Cornuz pour son excellent rapport. D'emblée et pour mettre tout le monde à l'aise, nous allons voter favorablement cette délibération, malgré certains sarcasmes qui vont égayer cette prise de position.

En effet, nous sommes face à des remplacements un pour un de terrains existants et dont les emplacements actuels ne sont plus en adéquation avec les besoins de notre ville. Supprimer ces terrain est un prérequis pour le projet du Cœur de cité qui nous est cher. Avec la responsabilité qui nous caractérise, nous allons donc soutenir cette délibération. Mais nous sommes toujours émerveillés de constater avec quelle facilité, même l'enthousiasme du PLR, les deniers publics coulent vers les installations sportives. Deniers publics qui sont âprement contestés quand il s'agit d'engager le personnel qui va avec nos investissements ou même financer un déménagement.

Nous en sommes à la 6^e étape du centre sportif, alors que d'autres infrastructures, notamment culturelles, sont scotchées à la phase un et que toute demande en ce sens se heurte à un solide mur de la droite. Il y a là une certaine iniquité de traitement qui nous fait monter les tours. Donc, c'est sans opposer les politiques publiques, que nous espérons que les généreuses infrastructures, que nous offrons au FC Meyrin, vont nous permettre un retour d'investissement sur image. Avec par exemple l'éclosion du futur grand joueur qui va enfin permettre à la Suisse de passer un 1/8^e de finale, le Zinédine Zidane meyrinois !

Pour toutes ces raisons le parti socialiste va voter favorablement cette délibération et nous vous invitons à en faire de même."

M. Cornuz donne lecture de l'avis des Verts:

"Comme nous l'avons exprimé durant la commission, les Verts de Meyrin-Cointrin ne voient pas de raison de refuser cette délibération puisque le vote de ce crédit d'étude permet aussi la réalisation de la première phase du projet Cœur de cité. En effet, le déplacement du terrain de foot actuellement situé à la rue des Boudines permettra, par effet, domino l'aménagement de la place des Cinq-Continents et l'édification de la nouvelle Mairie.

Nous avons de plus la chance de pouvoir bénéficier d'une bonne préparation du terrain à bâtir pour ces deux terrains, puisque les remblais provenant des différents chantiers dans l'écoquartier des Vergers nous permettent leur réalisation à moindre coût, et à tous les niveaux. Pas de taxe d'évacuation des matériaux, et un terrassement idéal pour une utilisation adéquate de ces surfaces pour le projet concerné.

N'oublions pas l'aspect sportif. Le football a une place importante dans la vie associative de nombreux jeunes meyrinois, et depuis quelques temps également de jeunes meyrinoises. Le Meyrin FC témoigne régulièrement de cet engouement croissant auprès de l'administration qui le lui rend bien en mettant à sa disposition des installations sportives de qualité et des surfaces d'entraînement répondant à une demande toujours plus grande. Les Verts restent persuadés que le football peut également trouver un écho auprès de sportifs qui ne sont pas membres d'un club et qui pratiquent le foot dans un esprit ludique.

Nous avons bien compris qu'une utilisation intensive des terrains équipés de pelouse naturelle ne permettrait pas une utilisation optimale et répondant aux exigences techniques nécessaires à la pratique du football intensif. L'option retenue de construire deux terrains synthétiques nous semble donc une solution sensée et réfléchie. Puisque la question de l'usure ne représente plus un frein pour saisir cette opportunité, nous serons donc ravis de voir ces deux terrains synthétiques être mis à la disposition du public.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront ce crédit d'étude."

M. Hubert annonce que l'UDC acceptera cette délibération qui met fin à la 6^e étape du centre sportif, en espérant qu'un troisième terrain suivra.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Tremblet** met donc aux voix la **délibération n°2018-15a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- brut destiné à l'étude en vue de la réalisation de deux terrains de football synthétiques E et F dans le cadre de la 6^e étape du centre sportif

Vu la délibération n° 26a/2002 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5^e étape du centre sportif municipal;

Vu le report de certains éléments du programme de 2002 sur une future étape, décidé par la commission des sports le 6 janvier 2004;

Vu l'image directrice du centre sportif, mise à jour et validée par le Conseil administratif le 15 mai 2012;

Vu l'évolution des besoins en infrastructures étudiée et présentée par le Meyrin FC à la commission des sports du 19 mai 2016;

Vu la commission des sports du 2 juin 2016 préavisant favorablement les équipements futurs pour le Meyrin FC, à savoir les terrains synthétiques E et F, les vestiaires, la salle de musculation, la buanderie, les locaux d'exploitation et d'entreposage des machines, le local pour le matériel des clubs;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2017-2027;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 septembre 2018,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de procéder à une étude pour la réalisation de deux terrains de football synthétiques,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 180'000.-** brut destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 180'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

11. **Motion n° 2018-01, présentée par Myriam Girardet pour le groupe MCG, demandant au Conseil administratif d'étudier une solution pour un déménagement du manège de Meyrin sur un site mieux approprié à ses activités équestres**

Mme Girardet présente sa motion :

"Des activités équestres perturbées

Nul besoin de grandes explications pour comprendre que l'exploitation du Manège de Meyrin rencontre des difficultés induites par le développement de l'écoquartier des Vergers.

Le Centre sportif a privé les cavaliers d'un grand champ d'entraînement de sauts d'obstacles quand la Commune a décidé de l'affecter au rugby.

- les terrains communaux qui servaient de pâturages pour les chevaux depuis l'origine de la cité ont tous été affectés à la construction de logement sans que la Commune ne se soucie un instant de la survie de l'activité équestre à Meyrin;
- dès l'origine du projet des Vergers, la sonnette d'alarme a été tirée et notamment par le dépôt d'une résolution en 2009 demandant l'achat par la commune de Meyrin de la ferme Bossart;
- aujourd'hui, le manège a dû concentrer toutes ses activités dans ce même lieu : club de poney pour les enfants, leçons collectives en manège, pension de chevaux, stage d'équitation, concours hippiques, etc.

Les activités déployées par le Manège mobilisent une dizaine d'employés. Nous pouvons actuellement dénombrer une centaine de membres actifs (dont 60 jeunes âgés de 8 à 25 ans). Les prix pratiqués permettent de rendre ce sport accessible au plus grand nombre. Indépendamment des membres inscrits au club, nous dénombrons environ 300 personnes qui pratiquent l'équitation au manège de Meyrin. En effet, seuls les titulaires de brevets ou désirant participer à des concours doivent faire partie du club.

Mategnin : domaine à vendre ?

L'annonce de la mise en vente du domaine agricole Bossart situé à Mategnin a permis d'émettre une première proposition de résolution en 2009 afin d'y envisager un déménagement du manège. L'affaire ne s'est finalement pas réalisée.

Se réapproprier un espace de verdure

Ce déménagement du manège libèrerait un lieu stratégique entre le village et la cité. A proximité de la route de Meyrin et du tram, à mi-distance entre le Forum et le village, entre les zones de logements des Vergers et celles existantes de la Prulay-Golette, ce site laissé vacant risque bien de susciter des appétits. Aussi, afin d'éviter toute spéculation hasardeuse, nous voudrions d'emblée insister pour que ce terrain reste en main de la commune de Meyrin. Dans le prolongement des espaces de verdure de la campagne Charnaux, du Jardin alpin et de la ferme de la Golette, la ferme du Manège mérite un traitement spécifique et approprié.

Les coûts de l'opération

Cette motion demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal une solution concrète pour assurer la survie du manège sur la commune de Meyrin. Il s'agit d'entrer en négociations avec des vendeurs potentiels disposant de terrains agricoles sur la commune de Meyrin. Nous sommes conscients que le droit foncier paysan n'accorde aucune priorité à la Commune, mais il existe néanmoins des opportunités à négocier avec l'Etat pour modifier le plan d'affectation de la zone agricole.

Par ailleurs, le prix concédé à un repreneur éventuel sur la base de la valeur de rendement ne saurait être appliqué à la Commune. Une juste rémunération devrait faire l'objet d'une estimation par la commission foncière agricole.

Finalement, nous demandons que la délibération concernant le prix d'achat soit présentée une fois l'estimation des coûts du transfert évalués. Il nous paraît essentiel d'envisager cette opération également en concertation avec les administrateurs du Manège de Meyrin.

Vu l'urgence de la démarche, nous avons choisi la forme de la motion. Nous vous demandons de la voter en vote immédiat, afin que le Conseil administratif puisse s'engager sans délai dans une démarche proactive.

Nous prendrons ensuite le temps nécessaire pour en débattre en commission, une fois que tous les éléments auront été réunis sous forme d'un rapport accompagnant ou/et d'une délibération demandant un crédit d'investissement pour finaliser l'opération."

M. Tremblet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Fabre fait part de la position du parti socialiste :

"Ce point à fait débat lors de notre caucus et c'est non sans difficultés que ce traitement de non entrée en matière s'est imposé. Cette non entrée en matière n'est pas à considérer comme une défiance envers Mme Girardet, le MCG et encore moins envers les usagers du manège. Après tout, nous avons dans nos rangs une cavalière confirmée qui s'occupe régulièrement des huit chevaux de sa maman.

Petit rappel, il y a deux entités distinctes qui occupent le manège, la sàrl Manège de Meyrin société de droit privé à but lucratif, et l'association meyrinoise Club hippique de Meyrin, présidée par Mme Girardet. C'est la sàrl qui dispose des droits de superficie avec la ville de Meyrin: ces droits ont été révoqués pour 2026, soit dans huit ans. J'ai été régulièrement invité par le club et toujours bien reçu, et c'est avec plaisir que je me suis rendu à ces invitations et ceci malgré les quelques frasques du gérant de la sàrl envers les autorités meyrinoises. Pourquoi alors refuser cette entrée en matière; pour trois raisons :

La première une motion appelle une réponse du Conseil administratif dans les six mois à venir, hors cela fait 15 ans que le Conseil administratif cherche une solution, ce n'est pas en six mois que les choses vont radicalement changer. Toutes les solutions se sont heurtées au déclassement de zone agricole et cela ne va pas changer dans l'immédiat. Un manège est une activité sportive en zone de développement et pas une activité agricole, seul l'élevage rentre dans ce cadre.

La seconde, force est de constater que les choses ont évolué avec le temps. Entre 16'000 habitants et 26'000, il y a un grand pas. Le manège est totalement entouré de zones urbaines. Les chevaux manquent de place et ont perdu toute leur zone de pâturage. Les rencontres cavaliers-piétons, notamment autour du lac, posent problèmes. Il faut réellement se poser la question de la validité d'avoir un manège dans un centre urbain et surtout, vu le manque de solutions meyrinoises, se poser la question d'un déménagement hors des murs de la ville. Il est également du devoir du gérant de la sàrl de chercher des solutions pour relocaliser son business et ne pas exclusivement compter sur les autorités meyrinoises pour trouver une solution qui, je le répète, n'existe pas ! Or, nous ne voyons rien venir dans ce domaine en dehors de reproches appuyés du dit gérant.

La troisième, le pernicieux "décide 2" qui, si vous acceptez cette motion ce soir, va obliger la ville de Meyrin à intégralement financer le déménagement d'une entité à but lucratif de droit public. Alors aider, dédommager pourquoi pas ! Mais financer intégralement une société privée avec des deniers publics, certainement pas.

Nous aurions pu faire comme tout le monde ce soir, amender en supprimant le "décide 2", ne fâcher personne en renvoyant une motion vide de sens au Conseil administratif, croiser les doigts durant six mois pour que la solution providentielle tombe du ciel. Alors pour nous, et après mûre réflexion, autant ne pas entrer en matière. Nous invitons les autres groupes à nous suivre dans cette non entrée en matière.

Pour ne plus reprendre la parole plus tard, car j'ai assez parlé, je vous livre les positions du parti socialiste : nous allons soutenir tout amendement visant à supprimer le "décide 2" et nous abstenir sur le vote final d'un renvoi que nous jugeons vide de sens."

Mme Hartmann indique que les Verts jugent important de trouver une solution pour les chevaux et s'inquiètent du fait que ce manège ne respecte pas forcément les normes fédérales en matière de détention d'animaux. C'est pourquoi son parti serait d'accord d'entrer en matière mais pour autant que le deuxième décide soit supprimé. En effet, il est problématique qu'une commune finance le déménagement d'une société privée inscrite au registre du commerce.

Mme Girardet répond que la sàrl n'a rien à voir avec le club qui est géré par une coopérative dépendant de la Commune mais elle reconnaît qu'il y a également une activité commerciale dans ce manège.

M. Devaud explique que la coopérative à qui la Commune a octroyé un droit de superficie est une association équestre qui a donné un mandat à la société sàrl de M. Fernando Monteiro en tant que gestionnaire de l'école d'équitation. La Commune n'a pas de contact direct avec M. Fernando avec qui elle a parfois eu des désaccords. Il indique que le DDP est valable jusqu'en 2026 et que la coopérative ne souhaite pas aller au-delà compte tenu de l'inadéquation de l'emplacement du centre équestre.

M. Devaud ajoute avoir fait de nombreuses recherches pour trouver un nouveau terrain. Il s'est entretenu avec les autorités de Satigny où se trouve le domaine de Franchevaux dont le nouveau propriétaire, M. Egger, accepterait de le remettre en DDP pour un centre équestre mais la commune de Satigny semble peu ouverte à une participation financière.

Il a donc visité d'autres centres équestres, dont le domaine de la Chaumaz à Russin, et le manège de La Gambade à Laconnex. Il va prochainement recevoir un spécialiste en matière de construction d'écuries pour discuter d'un éventuel programme commun avec La Gambade. Enfin, **M. Devaud** rencontrera prochainement le club hippique de Meyrin et il s'agira de voir ensuite si une délibération chiffrée peut être présentée en recontactant éventuellement les autorités de Satigny.

En conclusion, les recherches sont en cours et il les poursuivra en collaboration avec le club hippique de Meyrin si cette motion est acceptée.

Mme Hartmann réitère la demande de son groupe de supprimer le deuxième décide. En effet, elle ne comprend pas pour quelle raison la Commune s'engagerait financièrement pour une structure qui ne répond pas à des critères de communication clairs et précis. De plus, elle ne comprend pas pour quelle raison maintenir cette motion puisque tout est déjà mis en œuvre pour trouver une solution.

Mme Girardet refuse de retirer sa motion qui, selon elle, est un encouragement à l'exécutif pour qu'il poursuive ses recherches.

M. Tremblet met aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée par 18 oui et 11 non**.

La parole n'étant pas demandée sur le **vote immédiat**, celui-ci est mis aux voix et **accepté par 15 oui, 6 non et 5 abstentions**.

Au nom de son groupe, **M. Fabre** demande de retirer le deuxième "décide".

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement** consistant à retirer le point 2 du "décide" de la motion, à savoir :

2. de préparer une délibération concernant un crédit d'investissement en vue de ce déménagement après en avoir évalué les coûts et l'opportunité avec l'équipe de direction du Manège de Meyrin.

Cet amendement est **refusé par 17 non et 12 oui**.

Mme Hartmann annonce qu'en conséquence, les Verts refuseront cette motion, par souci qu'équité vis-à-vis des autres associations. En refusant cet amendement, les conseillers autorisent le financement du déménagement d'une structure dans laquelle ils n'ont même pas confiance.

M. Fabre indique que, pour les mêmes raisons, les socialistes refuseront cette motion. Il constate que cette assemblée pratique le "deux poids deux mesures" dans la mesure où elle critique les droits de superficie octroyés à des associations destinées à nourrir les Meyrinois alors que, dans le cas présent, elle accepte de donner de l'argent à une association équestre.

Mme Girardet est étonnée par ces remarques puisqu'il n'est pas question de donner de l'argent à une association mais à un club qui utilise un manège, tout comme les clubs de football, de pétanque et de patineurs utilisent des infrastructures communales. Elle ajoute que Meyrin dispose de la seule école de poneys qui fonctionne à Genève et dont les membres ont d'excellents résultats en concours.

M. Serrano n'est pas d'accord avec la Gauche et les Verts car aucun argent n'est versé pour l'instant, et il s'agit juste d'avoir des informations sur le déménagement du manège en vue d'un éventuel soutien financier.

M. Fabre tient à répondre à Mme Girardet qu'il n'est pas opposé à l'association ou au club hippique mais qu'il reproche à ce manège d'avoir une structure de droit privé à but lucratif qu'il n'accepte pas de subventionner.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **motion n° 2018-01**
présentée par Myriam Girardet pour le groupe MCG, demandant au Conseil administratif d'étudier une solution pour un déménagement du manège de Meyrin sur un site mieux approprié à ses activités équestres

Vu le classement en zone de développement 3 des terrains agricoles des Vergers utilisés auparavant comme pâturages pour les chevaux;

Vu la perte des terrains de pâturage pour les chevaux aux Vergers dès le début des travaux de construction du quartier des Vergers;

Vu les compensations matérielles offertes aux anciens bénéficiaires (Jardin Robinson, propriétaires privés, Meyrin FC, etc.);

Vu le refus de la résolution n°2009-07a au Conseil municipal du 19 mai 2009 par 12 oui, 13 non et 1 abstention demandant au Conseil administratif d'acheter le domaine agricole de M. Bossart à Mategnin;

Vu les engagements contractuels de la commune de Meyrin vis-à-vis de la société coopérative du Manège de Meyrin et la reconduction de la convention d'exploitation;

Vu la situation actuelle du Manège de Meyrin en zone 3 constructible et son emplacement "stratégique", entre village et Cité, pour la construction de logements;

Vu les nuisances induites et subies par les activités équestres du Manège et son enclavement dans la cité;

Vu la recherche d'un emplacement sur la Commune pour y installer le Manège de Meyrin et ses activités;

Vu l'opportunité d'achat de la ferme agricole Zuccone à Mategnin;

Vu la plus-value réalisée sur les terrains agricoles communaux affectés à la construction de logements;

Vu le potentiel directement constructible sur l'actuel emplacement du Manège de Meyrin;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 septembre 2018,

D E C I D E

PAR 18 OUI ET 11 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'étudier le déménagement du Manège de Meyrin vers un site meyrinois plus approprié aux activités équestres et au pâturage des chevaux;
2. de préparer une délibération concernant un crédit d'investissement en vue de ce déménagement après en avoir évalué les coûts et l'opportunité avec l'équipe de direction du Manège de Meyrin.

* * *

12. Pétition n°X-2018-01 demandant un carré dédié aux personnes de confession musulmane de la commune de Meyrin-Cointrin au cimetière de Feuillasse. **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (P. Boccard, LR).

Au vu de l'heure tardive, cet objet est reporté à la prochaine séance.

* * *

13. **Rapport du délégué au Fonds énergie (F. Grognez, LR)**

Etant donné qu'il y a des questions, ce point est également reporté à la prochaine séance.

* * *

14. Rapport du délégué à la commission consultative des aînés
(E. Brocard, S)

Période de mars 2017 au 11 janvier 2018

C'est toujours avec grand plaisir que je participe aux différentes commissions consultative des aînés qui se sont déroulées quatre fois : le 23 mars 2017, le 22 juin 2017, le 21 septembre 2017 et le 11 janvier 2018.

Commission des aînés du 23 mars 2017

Excepté M Tschudi, conseiller administratif absent et excusé, tout le monde étant présent, Mme Luzzatto procède aux salutations d'usage et ouvre la séance et trois points sont sur l'ordre du jour après l'approbation du procès-verbal de janvier 2017.

S'agissant du 1er point qui le Jardin de l'amitié déclare que tout va bien et rappelle que le contrat AOE d'une année de Mme Tiffany Villos est arrivé à son terme. Aussi elle annonce un nouveau poste à 50% qui a été attribué pour une année à M. Michaël Zurbuchen. C'est un ancien apprenti de l'administration qui avait déjà travaillé pour le service des aînés, notamment à l'occasion de la fête de Noël en 2014.

Aussi, pour le budget 2018, Mme Luzzatto envisage de demander un deuxième à 50% pour assurer un 100% pour le Jardin de l'amitié.

Pour le deuxième point qui concerne la prochaine commission, elle souligne que tout reste encore à définir et toute proposition est la bienvenue.

Quant aux différentes activités à venir, j'ose vous demander de bien vouloir vous référer au compte rendu 2017 (pages 178-179)

Concernant la journée "génération vélo". Mme Luzzatto annonce qu'elle sera organisée par la police municipale, en collaboration avec le BEP.

En outre elle annonce qu'il y aura également un concours dont le prix, sous forme de bons, sera offert par le Centre commercial de Meyrin et un stand de crêpes sera tenu par le service des aînés.

Comme points divers : Mme Luzzatto annonce la soirée des aînés prévue le 11 mai 2017, la fête de l'eau avec l'appui de la protection civile pour le 16 juin 2017 et, enfin, le séjour à Gstaad qui est prévu du 11 au 17 juin 2017.

Enfin, Mme Fifi Rickenbacher a décidé de mettre fin à son activité de bénévolat dans le cadre des randonnées qu'elle accompagne pour fin juin 2017.

Commission des aînés du 22 juin 2017

Mme Luzzatto ouvre la séance après les salutations d'usages et sont excusés de leur absence, MM. Conrad, Alvarez, Mme et M. Terni. Elle souhaite la bienvenue à M. Zurbuchen, nouvellement arrivé au service des aînés. Il œuvrera également comme coach sportif et reprendra également les randonnées accompagnées jusqu'à fin août par Mme Fifi Rickenbacher.

M. Tschudi prend ensuite la parole en ce qui concerne le Jardin de l'amitié. Il fait savoir qu'il existe plusieurs pistes sérieuses pour un nouveau local plus grand, impérativement sur Champs-Fréchets. Il ajoute aussi que le dénouement est proche et qu'il se réjouit de pouvoir tout bientôt l'annoncer. S'agissant toujours de Jardin de l'amitié, Mme Luzzatto annonce aussi le petit déjeuner spécial qui réunira une quinzaine d'ados avec une quinzaine d'aînés suivi d'un repas de midi dans le cadre du 50^e anniversaire du Cycle de la Golette.

Concernant les préparations de la prochaine commission prévue pour le 23 novembre 2017, Mme Luzzatto, une présentation-conférence est prévue sur le thème : diagnostic local de sécurité animée par M. Tschudi et M. Marti, responsable de la sécurité municipale. Il est à noter que le diagnostic local de sécurité se fait tous les trois ans.

S'agissant des trois activités à venir proposées, souligne un grand engouement pour la croisière sur le Doubs .En effet, il y a 150 personnes inscrites qui seront par conséquent réparties en trois cars.

Pour la promenade en char attelé dans le Jura, le nombre de personne est limité à 50 personnes à cause de changement de propriétaire pour le restaurant deux jours avant. Toutefois on tiendra compte afin que tout le monde puisse participer à au moins une des sorties.

Commission des aînés du 21 septembre 2017

M. Tschudi procède aux salutations d'usage, ouvre la séance et excuse les absences de Mmes Luzzatto, Doris Terni, MM. Michel Conrad et Romano Terni, retenus par d'autres obligations.

S'agissant de Jardin de l'amitié, M. Tschudi annonce que les recherches ont enfin abouti et que le nouveau *Jardin de l'amitié* élira domicile dans les locaux actuels de Relax meubles à Champs-Fréchets. Ce nouveau Jardin de l'amitié, beaucoup plus grand avec une terrasse, sera destiné en priorité aux aînés mais devra également servir de pôle vivant dans le quartier.

Lors de la prochaine commission des aînés agendée pour le 8 février 2018, M. Tschudi nous annonce avoir reçu un courrier d'une classe d'élèves du Cycle de la Golette proposant aux aînés de la Commune un échange littéraire intergénérationnel. Il s'agirait de lire le roman d'Aurore Py "L'art de vieillir sans déranger les jeunes" qui relate avec humour la vie de trois femmes âgées, mais en pleine forme, qui vivent dans un EMS et qui accueillent les pensionnaires les plus valides et les moins séniles. Et le bureau adhère avec enthousiasme à cette proposition.

Par ailleurs, la même classe de la Golette a adressé une lettre de demande de conseils ou des idées aux aînés pour mener à bien le projet qui consiste à soutenir un foyer d'enfants à Athènes.

Quant aux activités à venir, plusieurs activités sont énumérées. La liste étant longue, j'ose vous demander de vous référer aux comptes 2017 (pages 178-179).

Dans les propositions d'activités, une journée organisée par les SIG avec M. Balsiger est proposée aux aînés sur le thème de l'économie de l'énergie.

Commission des aînés du 11 janvier 2018

Après avoir excusé les absents, Mme Luzzatto ouvre la séance. Comme c'est la première séance de l'année 2018, M. Tschudi en profite pour souhaiter une bonne et heureuse année 2018 à tous les membres du bureau et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité dans le cadre des activités dédiées aux aînés.

Parlant du nouveau site de Jardin de l'amitié évoqué lors de la séance du 21 septembre 2017, Mme Ecuyer demande ce que signifie "Pôle vivant dans le quartier". Historiquement, le quartier de Champs-Fréchets est un quartier sans vie. Il fait souci sur plusieurs aspects dont notamment les aménagements extérieurs qui sont négligés et les illuminations qui, elles, sont délabrées. D'où il apparaît que Relax meubles est le lieu stratégique si on veut lui apporter de l'animation. Le Jardin de l'amitié, en occupant la place centrale avec peut-être des tables dehors, peut devenir un interface dans ce quartier ne se limitant pas à n'être qu'un local pour personnes âgées.

La Commune manquant cruellement de locaux, le Jardin de l'amitié pourrait être également mis à la disposition d'associations ou voué à d'autres buts divers. En conclusion, ce serait un lieu de rencontres, d'échanges intergénérationnels.

Pour la commission des aînés du 3 mai 2018, le thème du réchauffement climatique pour les aînés est proposé par M. Tschudi sur la base des expériences des actions dans le monde dont une en Antarctique. Il s'agit des Grands-parents pour le climat et Aînés pour la protection du climat. Ce thème serait plutôt un message d'espoir qui démontre que nos aînés peuvent aussi s'investir dans de grandes causes.

La séance se termine par le rappel par Mme Luzzatto de la soirée dédiée aux bénévoles qui aura lieu le vendredi 9 février prochain.

* * *

15. Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG)

Septembre 2017 à juin 2018

Le comité de l'association Maison Vaudagne s'est réuni 14 fois durant cette période, soit :

2017 : 04.09 – 25.09 – 16.10 – 06.11 – 27.11 – 18.12

2018 : 15.01 – 05.02 – 05.03 – 09.04 – 07.05 – 28.05 – 18.06 – 25.06

Durant la période 2017 - 2018, le comité était composé des membres suivant-e-s : Mme Danièle Demmou, présidente, Ruth Joye, trésorière, Mme Elisa Dimopoulos, M. Jean-François Roch, M. Luc Kottelat, M. Ralph Gehringer, M. Jean-Jacques Kohler, M. Patrick Arrigoni, M. Enrique Delgado, M. Placide Iswala, Jean-Marc Katchelewa et M. Roger Frauchiger, conseiller municipal délégué.

Participent aux séances du comité : M. Boris Etori, coordinateur MV et Mme Caroline Bassi, secrétaire MV.

Sa mission

Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, l'association et le personnel sont chargés d'une action socioéducative et socioculturelle destinée aux enfants et adolescents. La Maison Vaudagne est ouverte à l'ensemble de la population de Meyrin. Elle joue un rôle important dans l'élaboration du mieux vivre ensemble et de la solidarité intergénérationnelle et interethnique.

Organisation

L'équipe de professionnels se compose d'animateurs socioculturels HETS - ASE, de moniteurs, de stagiaires, d'apprentis, de personnel administratif et technique. La Maison Vaudagne est une entreprise formatrice. Elle cultive ainsi la découverte de l'animation socioculturelle dans son ensemble, faisant participer tous ces acteurs à l'organisation et au déroulement des activités. Les bilans et évaluations s'effectuent lors des colloques avec les animateurs et son coordinateur, puis en comité, lequel établit à chaque séance mensuelle un procès-verbal.

Finances

La Maison Vaudagne dispose d'une subvention annuelle de CHF 190'000.-. Lors de l'exercice 2017, les comptes ont été bien tenus, comme toujours.

Activités

La Maison Vaudagne s'efforce d'offrir un encadrement de qualité en proposant des activités adaptées à chaque âge, selon les secteurs :

Enfants (4-10 ans) - big kids (enfants 10-13 ans) – ados (12-18 ans)

K-fête (restauration à midi)

Les ados ont la possibilité de se restaurer à midi pour CHF 6.30. Victime de son succès, la Maison a atteint la limite de sa capacité d'accueil.

D'autres activités

Mercredi à ski – disco – anniversaire – petits jobs – foot en salle et boxe – soirées filles – formation de DJ.

Paroles de parents

Des rendez-vous qui permettent aux parents d'échanger sur les relations avec leurs enfants.

Secteur tout public

A Meyrin, la population a besoin d'espace, de partage, de rencontres pour rompre avec la solitude et éviter les situations d'exclusion. Dans une commune multiculturelle où plus de cent nationalités différentes se côtoient, l'enjeu communautaire est important.

La Maison Vaudagne, qui s'inscrit dans le dispositif associatif communal, souhaite, par son action, que cette mosaïque de cultures puisse tendre vers un sentiment d'appartenance. Forte de son expérience, elle s'appuie sur une réflexion qui aboutit à la création d'espaces communs, intergénérationnels et interculturels, afin de mettre les gens en relation.

Pour cela, elle propose les "dimanches associatifs en 9 manches", soit des sorties et animations pour tous les âges et toutes les bourses.

Elle collabore avec d'autres acteurs de la commune comme le CEFAM, le GIAP, le Salto de l'Escargot et le service de la culture de Meyrin.

Le partenariat se fait également avec d'autres communes, notamment Pregny-Chambésy et Collex-Bossy, ainsi qu'avec le Centre aéré de Cointrin.

La Maison Vaudagne a été aussi impliquée dans l'organisation et le déroulement de manifestations telles que Meyrin-les-bains, Ethnopoly, le Vide Grenier, Antigél et de nombreuses activités où son professionnalisme a été utile et reconnu par tous.

Perspectives 2019

- le développement associatif au travers des diverses activités;
- réflexion sur la place du comité et des membres de l'association dans les projets;
- les dimanches dans le programme d'ouverture;
- projet d'agrandissement de la Maison Vaudagne (suite).

Projet d'agrandissement de la MV

Après moult discussions et réflexions sur l'implantation idéale du centre de loisirs dans notre localité, il a été décidé de garder l'emplacement actuel et d'agrandir le bâtiment existant.

Parmi les 18 dossiers retenus, le concours d'architecture a primé le bureau BCR architectes et le projet de la nouvelle Maison Vaudagne, a été présenté au public lors du vernissage le 16 mai 2018. Le projet est piloté par l'équipe suivante : M. Jacob Schemel, architecte de la commune et responsable du dossier, et les architectes du bureau BCR architectes.

Lors de la réunion du 18 juin 2018, les membres du comité et l'équipe de la Maison Vaudagne, soit 21 participants, ont participé à une séance de travail concernant la disposition et dimension des espaces. Ils ont tenu compte des critères et objectifs de fonctionnement, ainsi que de l'âge des enfants. Les propositions finales ont été actées sur les plans avec les commentaires et précisions nécessaires, afin de transmettre aux architectes les besoins réels et ainsi assurer le bon fonctionnement futur de la maison de quartier.

L'avenir du projet se déroulera comme suit :

- vote du budget travaux en janvier 2019;
- déménagement au 1^{er} juillet 2019 : secteur enfants sur Bellavista, SBK au parascolaire des Boudines, activités ados et KFête salle Antoine-Verchère;
- bureaux et salles de réunion, en face de la chapelle de Meyrin-Village;
- ces locaux seront provisoires durant deux ans, ceci jusqu'à juin 2021.

Conclusion

Pour la quatrième année consécutive en tant que délégué extraparlamentaire du Conseil municipal, je peux mesurer le travail accompli par le personnel et le comité de la Maison Vaudagne. Ceux-ci œuvrent afin de développer la confiance en soi le partage, l'habileté et l'imaginaire. Ils offrent aux enfants un espace où ils peuvent apprendre à vivre ensemble et découvrir de nombreuses activités à des prix accessibles pour les parents.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le projet d'agrandissement du centre de loisirs. J'ai pu constater l'étroitesse des locaux actuels et la nécessité d'offrir un espace plus vaste étant donné le nombre d'enfants accueillis. Par ailleurs, la liste d'attente encore conséquente n'a de cesse de s'allonger d'année en année.

Je vous recommande donc de bien vouloir suivre avec attention le projet d'agrandissement car il est important de répondre aux besoins des parents qui travaillent et de donner la possibilité aux professionnels d'effectuer leur mission éducative et sociale dans de bonnes conditions.

Aussi, je saisis l'occasion pour remercier le Conseil municipal du mandat confié car c'est avec beaucoup de plaisir que je remplis ma mission de délégué. Cela m'a permis de mieux connaître la maison de quartier, les problématiques gérées sur le terrain par les divers intervenants, et le rôle central que la Maison joue au sein de notre communauté.

* * *

16. Annonces de projets

Néant.

* * *

17. Propositions individuelles

Mme Hartmann relève que plusieurs personnes venant d'arriver dans la Commune ignorent comment trier les déchets, notamment le compost. Celles-ci s'adressent parfois à la mairie qui n'est pas en mesure de leur répondre. Aussi demande-t-elle de mettre ces informations sur le site internet de la Commune.

* * *

18. Questions

M. Grognuz aimerait savoir qui paie le bus scolaire et son coût.

M. Fabre relève que le giratoire sis avenue de Mategnin/avenue Ste-Cécile/chemin de la Citadelle est très dangereux et qu'une collision grave entre une voiture et un cycliste a eu lieu récemment. S'il sait que la Commune est impuissante puisqu'il s'agit d'une route cantonale, il fait néanmoins remarquer que les habitants de la Citadelle redoutent ce giratoire en raison de la vitesses excessive des automobilistes.

En conséquence, il se demande s'il faut présenter une motion validée à l'unanimité de ce Conseil pour faire bouger le canton, ou attendre qu'un usager vulnérable se fasse tuer à cet endroit. **M. Fabre** estime qu'il n'est pas excessif de demander la mise en place d'une signalisation de type "bandes rugueuses" avec des panneaux signalant la dangerosité de carrefour.

M. Falvo indique que des riverains du chemin du Bournoud se plaignent de la vitesse excessive et du bruit, en particulier la nuit.

Faisant suite à une demande de plusieurs Meyrinois, **M. Falvo** aimerait savoir quand la rue des Lattes sera finalisée. En particulier, il s'étonne que des travaux pour la mise en zone 30 aient été réalisés, avec l'enrobé du sol et des lignes de parcage, alors que la route est déplorable et impraticable en raison de trous et crevasses. Ceux-ci mettent les cyclistes et les scootéristes en danger, lesquels doivent frôler les voitures parkées avec le risque d'accident en cas d'ouverture de portière. De plus, il craint une accumulation d'eau dans ces trous en hiver et le verglas qui pourrait s'ensuivre.

M. Gaetanino ayant pris connaissance de plusieurs départs et absences au sein de la police municipale, il aimerait savoir ce qu'il se passe dans ce service.

Au vu des changements au sein du Conseil municipal depuis les élections, **Mme Murciano** aimerait que la photo d'ensemble du Conseil figurant sur le site internet de la Commune soit mise à jour. Comme alternative, elle propose de mettre les photos de chaque conseiller.

M. Squillaci a constaté qu'il y avait deux associations sur la parcelle à côté du terrain de football, qui est en principe dévolue à Incroyables Comestibles. Il a appris avec surprise que ceux-ci louaient cette parcelle à des tiers entre CHF 25.- CHF 50.- en fonction de la surface. S'il comprend que les membres d'une association doivent payer des cotisations, il ne trouve pas normal qu'Incroyable Comestibles loue un espace public mis à disposition par la Commune.

En conséquence, il aimerait savoir si l'administration est au courant de cette pratique et, dans l'affirmative, si elle l'a validée.

M. Squillaci a constaté qu'un nouvel arrêt de bus dénommé "Arbères" avait été créé à 50 m. de Meyrin-village et 300 m. de Vaudagne. Il note que la vitesse moyenne des TPG est déjà très lente, et il aimerait savoir si c'est le Conseil administratif qui a demandé l'instauration de ce nouvel arrêt de bus.

M. Tremblet répond que cet arrêt a été mis en place pour emmener les enfants des Vergers dans les deux écoles mises temporairement à leur disposition. Il ne sera maintenu que jusqu'à la fin de l'année.

M. Squillaci demande de mettre sur CMNet les annexes relatives à la commission de sécurité qui a traité de l'organisation du Service de police municipale.

M. Squillaci rappelle avoir demandé que des places pour motos soient peintes dans les zones 30, en particulier sur le chemin du Vieux-Bureau. Cette requête n'ayant pas encore été suivie d'effet, il propose d'en profiter pour peindre également des places pour vélos.

M. Squillaci rappelle qu'aucun abri PC public n'a été construit dans le quartier des Vergers alors que la population de la Commune a augmenté de 10%. En conséquence, au vu de la présence du CERN, de l'aéroport et de l'accroissement de la population, il aimerait avoir un état des lieux du nombre de places protégées dans la Commune. De plus, il aimerait savoir quels sont les projets de l'administration dans ce domaine en lien avec les nouveaux projets, en particulier les travaux du Cœur de cité.

Mme Deluermoz a constaté dans le journal *Vivre à Genève* que la nouvelle voie verte allait en direction de Vernier et Satigny et ne touchait plus du tout Meyrin, alors que la première version de ce projet prévoyait une voie verte allant tout droit jusqu'à Saint-Genis. Aussi aimerait-elle savoir où en est ce projet de voie verte alors que le CEVA va bientôt être opérationnel. Elle se souvient qu'un montant avait été inscrit au plan des investissements dans ce but et trouverait regrettable que Meyrin soit contournée au vu du succès rencontré sur les premiers tronçons mis en fonction.

Mme Deluermoz relaie la requête d'habitants de l'avenue Sainte-Cécile qui aimeraient qu'il y ait plus de tables de pique-nique aménagées derrière Meyrin-Centre, sous les micocouliers. En effet, ces tables sont souvent occupées par des jeunes, ce qui ne les dérange d'ailleurs pas, mais également très prisées des employées du centre commercial.

Mme Girardet demande si le Conseil administratif est au courant des travaux ayant commencé le matin même au chemin du Grand-Puits, avec la présence de gros camions venant de Soleure et de panneaux sur lesquels il est inscrit "Kanal arbeiten".

Le Conseil administratif répond ne pas être au courant de cette situation.

M. Serrano signale que le PLR a été informé d'un nouveau cas d'agent de police en arrêt maladie pour souffrance au travail. Il dit avoir été un peu rassuré lors de la récente commission de sécurité mais vient toutefois d'apprendre qu'un autre collaborateur était en arrêt-maladie de longue durée dans le même service. Il aimerait donc avoir des informations à ce sujet et savoir ce que le Conseil administratif va entreprendre pour remédier aux problèmes de management.

M. Tremblet lui fait remarquer que le Conseil administratif ne peut pas donner des informations détaillées sur le cas d'un employé.

Faisant suite à la mise en zone 30 de différentes rues, **Mme Hayes** indique que deux goulets posent problème aux rues Gilbert et de la Prulay, à la hauteur du passage du Bois-Clair. Aussi aimerait-elle qu'un point de situation soit fait, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de l'urbanisme, afin de voir si des modifications doivent y être apportées.

M. Tremblet rappelle qu'il était prévu un compte rendu sur les zones 30 une année après leur mise en service, mais **Mme Hayes** aimerait une réponse plus rapide.

Comme l'a demandé le président en raison de l'heure tardive, **M. Tschudi** s'est abstenu de répondre ce soir à différentes questions, mais il se permet néanmoins de demander des précisions à Mme Hayes afin de pouvoir lui répondre lors d'une prochaine séance. Il aimerait donc savoir si les problèmes évoqués concernent les piétons ou les voitures.

Mme Hayes précise que sa requête concerne aussi bien les piétons que les automobilistes.

L'été 2018 ayant été particulièrement chaud, **M. Jimenay** aimerait connaître le type et le nombre d'actions entreprises par l'administration (visites, interventions effectuées auprès des aînés et autres personnes, etc.) pendant la période de canicule.

M. Jimenay a appris que les TPG avaient mis en fonction un minibus autonome dans la Commune. Il s'étonne donc de n'avoir trouvé aucune information y relative sur le site internet communal.

M. Jimenay note que le quartier des Vergers, qui se veut exemplaire, semble consommer une grande quantité d'énergie. Il cite comme exemple la tour C2 qui est dotée d'une ceinture de lumière éclairant intensément toute la nuit et même au petit matin. Il craint que la Commune ne perde son label Cité de l'énergie et

**Séance du 18 septembre 2018
tenue en séance ordinaire**

demande si l'administration peut prendre des mesures et, entre autres, influencer les propriétaires afin qu'ils encouragent les habitants à ne pas gaspiller toute cette énergie.

M. Boccard annonce que le PLR a reçu un courrier de la clinique des Vergers évoquant différents problèmes, dans le cadre des négociations avec l'administration, relatifs aux places de parc et leur accès. Il demande donc d'avoir des informations détaillées à ce sujet lors de la commission quartier des Vergers ad hoc du 28 novembre prochain.

* * *

La séance est levée à 23h30/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 12 novembre 2018.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET